



# Saint-Nabord Actus

Le bulletin



2017

[www.saint-nabord.fr](http://www.saint-nabord.fr)

# SOMMAIRE



- 4 Edito du maire
- 6 Prévention et lutte contre les cambriolages
- 7 Conseils municipaux
- 13 Du côté de la CCPVM
- 14 Commémoration du 18 novembre 1918

16 Urbanisme : révision du PLU

20 Arborétum : réhabilitation du site

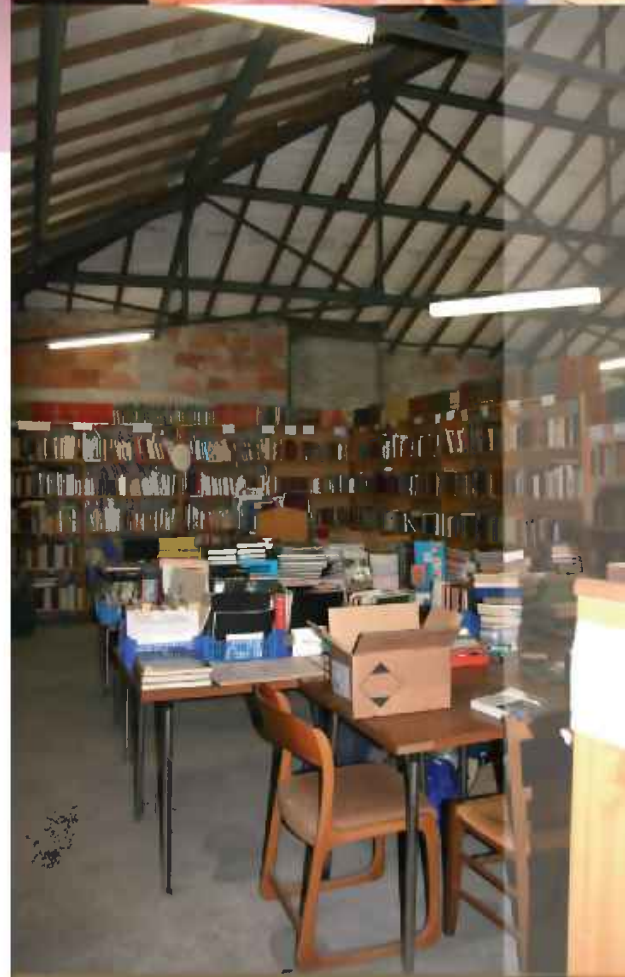
21 Concours des maisons fleuries.

22 Voyage des seniors en Aveyron.





- 24 Les pages sociales
- 26 Halloween et défilé de Saint-Nicolas
- 28 La vie des écoliers
- 32 Sports & associations
- 35 La vie des entreprises
- 40 Le carnet de l'état civil
- 42 Hommage au général HUMBERT
- 43 Libre expression
- 44 Agenda



# L'édito

Par Daniel SACQUARD  
Maire de Saint-Nabord

L'année 2017 s'achève, le temps passe très vite. Il est vrai que les réunions se succèdent à un rythme soutenu. Chaque semaine un bureau municipal est organisé, chaque quinzaine un bureau communautaire et chaque mois un conseil municipal bien souvent doublé par un conseil communautaire. Ce dernier se déroule dans les dix communes formant la communauté de communes. Et puis outre ces réunions « obligatoires », il y a toutes les autres : l'une concerne un marché, l'autre une commission, l'agenda se remplit vite et bien souvent les soirées sont largement entamées.

Cette année beaucoup de commissions ont été organisées. La commune compte 10 commissions auxquelles il y a lieu d'ajouter le CCAS. Chacune d'elle est conduite par un adjoint selon la fonction qu'il occupe. Ces réunions n'ont pas un caractère décisionnel, mais prépare les décisions à prendre en conseil municipal. Cette année, chacune de ces commissions s'est réunie au moins une fois sans nécessairement la présence de ceux ou celles qui les sollicitaient.

Pour les marchés publics de travaux, de nombreuses rencontres ont lieu en mairie. Ainsi dans le cadre du marché pour la verrière du centre socioculturel, cinq réunions avec la maîtrise d'œuvre seront programmées : la première pour déterminer le projet, la seconde pour l'établissement du cahier des charges, la troisième pour le lancement du marché, la quatrième pour le relevé des offres, ce

qui permet de dire si le marché doit se poursuivre ou s'il est déclaré infructueux, la dernière pour l'attribution des offres après examen de celles-ci par la maîtrise d'œuvre.

Pour 2017, les marchés suivants ont été étudiés, voire lancés, d'autres enfin ont été réalisés ou sont en phase terminale de réalisation.

## Sont à l'étude actuellement :

**Le marché pour la réfection de la verrière du centre socioculturel.** Il est prévu de réaliser les travaux dans le courant de l'année. A cet effet, il a été décidé d'interrompre les activités ou manifestations en ce lieu du 15 juin au 15 septembre 2018.

**Le marché pour la restructuration des espaces extérieurs du quartier du Centre avec Vosgélis.** Pour la commune, cette opération concerne les voiries, les réseaux d'eau, d'assainissement, de téléphonie et d'éclairage public ainsi que le ramassage des ordures ménagères par l'implantation d'un nouveau système de collecte. Pour Vosgélis, c'est tout un programme de résidentialisation des immeubles qui est concerné.

**Le marché pour l'aménagement de trottoirs, de réseaux pluviaux et d'eau potable rue du Centre et rue de Sous Froid.** Un avant-projet a été déposé par la maîtrise d'œuvre pour ces travaux. Celui-ci a été soumis à l'avis du bureau d'études et du service « Sécurité routière » du Département.

Actuellement, des travaux sont en cours de réalisation ou en phase terminale pour certains d'entre eux.

**Le rang de Vézeaux :** Les travaux sont pratiquement terminés. Il reste à réaliser quelques petites finitions notamment une pour permettre l'évacuation des eaux pluviales qui ont tendance à stagner aux abords des ralentisseurs installés.

**Les travaux le long de la RD 157 pour la réalisation d'une liaison piétonne et cycliste** sont aussi en cours d'achèvement. Dès que les travaux relatifs à la sécurisation de la paroi rocheuse sur une distance d'environ 130 m seront réalisés, l'entreprise attributaire du marché pourra travailler en toute sécurité et terminer son contrat. La sécurisation de cette paroi consiste en la pose de filet. Cette opération est cofinancée par le conseil départemental.

**Au niveau des services d'eau et d'assainissement,** le marché pour la réalisation de relevés de plans et de diagnostics est en cours de réalisation.

## Réalisations et acquisitions en 2017 :

**Dans le cadre de l'acquisition de matériel destiné aux services techniques,** un marché a été lancé pour la fourniture d'une mini pelle et de sa remorque porteuse. Les marchés ont été attribués et la livraison de chaque élément interviendra début 2018.

**En 2017, les travaux de réhabilitation de 3 logements,** deux rue du Pré Lagrange et un rue des Ravines ont été exécutés. Ils sont aujourd'hui disponibles à la location.

**Au niveau des groupes scolaires,** les travaux prévus annuellement sont réalisés et réceptionnés.

**La livraison du nouveau poids lourd destiné aux Services techniques** a eu lieu cette année. Le passage de ce véhicule à la DREAL pour son aménagement en viabilité hivernale est imminent et il pourra donc être utilisé dans le cadre du déneigement des rues de la commune.

**Les travaux de remplacement de l'éclairage public existant rue des Provinces par des luminaires de type LED et de l'extension du réseau** rue de la Tête des Broches, impasse de la Moselle et rue Chaude ont été réceptionnés. Dans un souci d'économie d'énergie, il est prévu de régler l'intensité de ces luminaires par une baisse de leur intensité sur un laps de temps de 7 heures par jour.

**Concernant l'éclairage public,** une consultation a eu lieu pour la réalisation d'un contrat de performance énergétique. Une présentation a été effectuée en conseil municipal par le bureau d'études. Suite à celle-ci un devis supplémentaire destiné à connaître plus précisément l'état du réseau a été sollicité, le but étant de ne pas s'engager dans des dépenses excessives.

**Le produit des ventes de bois réalisé en 2017** étant bon, un reversement d'une partie de l'excédent du budget forestier au budget communal est envisagé. Des travaux sont aussi prévus pour que l'arborétum de Saint-Nabord redevienne un lieu de promenade, de visite pour les touristes et un centre d'intérêt pour les scolaires.

**Au niveau du lotissement « Le Plein soleil »** il ne reste plus que 4 parcelles à vendre. Sachant que la vente de la parcelle n°3 est programmée pour le début de l'année 2018, il ne restera de disponible que les trois parcelles suivantes :

- n° 6 de 1664 m<sup>2</sup> pour un montant de 74 880.00 €
- n° 8 de 1905 m<sup>2</sup> pour un montant de 85 725.00 €
- n° 9 de 1692 m<sup>2</sup> pour un montant de 76 140.00 €.

## Pour 2018, des réflexions sont menées actuellement :

- pour l'aménagement du stade des Perrey,
- pour des réfections importantes de voirie,
- pour le devenir de Sainte-Anne,
- pour le centenaire du 11 novembre 1918.

Par ailleurs, il est prévu également d'intégrer la zone Montagne et les zones humides au Plan Local d'Urbanisme. Dans le cadre de cette révision intégrale, une assistance à maîtrise d'ouvrage a été demandée aux services de la DDT.

Concernant les services d'eau et d'assainissement, outre la baisse effective de 2% des tarifs du m<sup>3</sup> et de l'abonnement aux redevables pour leur consommation 2018, d'importants travaux liés aux réservoirs et aux réseaux seront inscrits aux prochains budgets.

Enfin par rapport à la vie municipale, il est certain que cette année aura aussi été marquée par des démissions. Il est à observer toutefois que celles-ci ne concernent plus uniquement la majorité. Effectivement un membre de la minorité a souhaité se retirer et un membre de l'opposition « constructive !!! » s'est retiré également. Y aurait-il eu contamination ? Je tiens cependant à aviser les lecteurs de ce bulletin municipal, que le retour aux urnes pour de nouvelles élections, comme a cru bon de l'annoncer un quotidien d'informations, n'est pas prévu pour maintenant. Des règles sont à respecter en la matière.

Avant de conclure ce petit mot, je souhaite remercier tous les employés municipaux pour leur dévouement, ce qui est fort appréciable pour le 1er magistrat d'une commune de l'importance de Saint-Nabord.

Je leur présente ainsi qu'à vous, chers lectrices et lecteurs de ce bulletin municipal, mes vœux les plus chaleureux de bonheur et de santé.

*Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes et de bien terminer l'année.*



## La sécurité, c'est l'affaire de tous !!!

Si les forces de l'ordre et la préfecture entendent inverser la tendance en mettant en œuvre un plan de lutte efficace, chacun d'entre nous doit être acteur de sa propre sécurité.

Quelques mesures simples suffisent à diminuer les risques :

- Ne laissez pas entrer des personnes inconnues.
- Fermez toujours votre habitation, même si vous vous absentez quelques instants.
- Lors de toute absence laisser un éclairage dans les habitations à la tombée de la nuit, cela peut se faire facilement au moyen d'une prise électrique équipée d'une minuterie.
- Ne laissez pas d'importantes sommes d'argent, d'or et de bijoux chez vous (évités chambres, armoires, etc).
- Evitez de laisser sacs à main, trousseaux de clés de voitures dans le couloir d'entrée.
- Protégez votre logement : protégez vos fenêtres et ouverture à l'aide de volets, grilles, barreaux. Les portes fenêtres peuvent être renforcées.
- En cas d'absence sollicitez vos amis, vos parents, vos voisins.
- Ne laissez pas vos papiers, téléphones mobiles et autres valeurs à bord de votre véhicule ou en vue dans celui-ci.
- Détectez les cambrioleurs (présences étrangères à votre quartier, relevez les plaques d'immatriculation des véhicules, etc).
- Signalez votre absence prolongée au Commissariat de Police : opération « tranquillité vacances ».
- Si vous êtes victimes ne touchez à rien.

Composez le 17 pour signaler tout fait qui vous semblerait suspect.

**MATHIEU**  
*Transformation*  
Votre Service client



*Découpe Panneaux  
Agencement  
Particuliers et Professionnels  
Usinage  
Placage  
Emballage bois*

Z.A de Peuxy  
88200 ST NABORD  
03.29.62.18.39  
[mathieu.pal@wanadoo.fr](mailto:mathieu.pal@wanadoo.fr)  
[www.mathieu-transformation.fr](http://www.mathieu-transformation.fr)

# Prévention et lutte contre les cambriolages

**M C P L**

CLIMATISATION  
POMPE À CHALEUR

SAV  
Dépannage

3, LE BOUCHOT  
88200 SAINT-NABORD  
Tél./Fax : 03 29 23 37 37

# Conseil Municipal du 7 juillet 2017

Ce conseil municipal a été convoqué en urgence pour une réunion extraordinaire. Un seul point est inscrit à l'ordre du jour : mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles de Saint-Nabord à la rentrée 2017. Il s'agit de faire une proposition au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) pour bénéficier des nouvelles dérogations récemment offertes à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le décret n° 2017 – 1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ce texte qui ne remet pas en cause le décret 2013 – 77 du 14 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune, prévoit que lorsqu'il est saisi d'une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, le DASEN peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

Dès la parution de ce décret une consultation a été lancée auprès des parents d'élèves de chaque groupe scolaire, afin de connaître leur positionnement, à savoir, maintien de la semaine scolaire à 4.5 jours ou retour à 4 jours. Il est ressorti de cette consultation que :

- Au niveau de l'école des Breuchottes, sur 136 retours de bulletins, 109 étaient favorables à la semaine de 4 jours et 27 étaient pour le maintien à 4.5 jours soit 80.15 % d'avis favorables à une semaine scolaire de 4 jours

- Au niveau de l'école des Herbures, sur 87 retours de bulletins, 64 étaient favorables à la semaine de 4 jours, 21 étaient pour le maintien à 4.5 jours et 3 bulletins étaient nuls soit un taux de 73.56 % d'avis favorables à une semaine scolaire de 4 jours.

La principale dérogation visée consiste en un retour de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, comme cela existait avant la réforme de 2013 où l'organisation du temps scolaire s'est étalée sur 4.5 jours à partir de la rentrée 2014, la réforme dont le décret est paru en janvier 2013, n'ayant pas été mise en place pour la rentrée de septembre 2013.

En 2015, une refonte a été faite pour modifier la durée des NAP. Les horaires en vigueur actuellement sont les suivants :

Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis : classe de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 30 soit 21 h 00.

Pour les mercredis : classe de 8 h 30 à 11 h 30 soit 3 h 00.

Durée du temps scolaire hebdomadaire : 21 h + 3 h = 24 heures.

Pour la rentrée 2017, la proposition suivante a été faite :

Pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis : classe de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Durée hebdomadaire du temps scolaire : 24 heures.

Le conseil municipal à la majorité des voix (21 pour, 1 contre et 3 abstentions), deux conseillers étant absents sans pouvoir de vote, a approuvé la proposition faite pour le retour à 4 jours pour l'ensemble des écoles communales, a décidé de soumettre cette proposition au DASEN et prévu que le règlement des services périscolaires devra être amendé afin d'y retirer les NAP notamment et le changement d'horaires du transport.

**RICHARD TOITURE**  
Charpente, couverture, zinguerie

Atelier : 5 rue des 3 sapins 88200 St-NABORD  
6B rue du Pré Lagrange 88200 St-NABORD  
Tél. 03 29 23 04 26  
Fax. 03-29-62 39 12  
richard.toiture@wanadoo.fr

**AMBULANCES VSL TAXIS  
ARNOULD BOURBON**

**Numéro unique**  
**03 29 62 27 69**  
**7 j/7 et 24 h/24**

Arches  
Épinal  
Le Val d'Ajol  
Mirecourt  
Saint Nabord  
Siège : 2 rue du Reing du Scied : 88200 Saint Nabord  
N° d'agrément : 108

## RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES



Créée en 2009 sous l'égide de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges, ce réseau de lecture publique, composé de 6 médiathèques, ouvert à tous et riche de près de 90 000 documents, est géré par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### CONTACT

Tél : 03 29 22 50 01

Email : [mediatheque@ccpvm.fr](mailto:mediatheque@ccpvm.fr)

Site web : <http://mediatheque.ccpvm.fr>

[Facebook.com/Mediatheque.Porte.Vosges.Meridionales](https://www.facebook.com/Mediatheque.Porte.Vosges.Meridionales)

Demi-tarif pour les habitants de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.  
(Abonnement pour une année)

Enfants jusqu'à 14 ans : 5,50 €

15 - 25 ans : 11 €

Adultes de 26 à 64 ans : 22 €

Adultes de 65 ans et plus : 11 €

Collectivités, groupes, classes, associations : 22 €

La médiathèque intercommunale est une véritable opportunité puisqu'elle permet d'emprunter ou de réserver sur n'importe quel site livres, DVD, presse, CD musicaux, jeux vidéo, tablettes tactiles et consoles de jeux vidéo. Au total 10 documents tous supports confondus peuvent être empruntés pour une durée de trois semaines.

Sans oublier la « Mallette numérique » (expérimentation mise en place par le Conseil Départemental des Vosges) qui permet aux abonnés d'accéder gratuitement en ligne à des films, des documentaires, de la musique, de la presse, de l'autoformation et des programmes pour les enfants (accès sécurisés)



## Prochaines réunions du Conseil Municipal

Jeudi 25 janvier à 20h00.

Jeudi 22 février à 20h00.

Jeudi 29 mars à 20h00.

Jeudi 19 avril à 20h00.

(Sous réserve d'acceptation de l'ordre du jour)



*Le nouveau poids lourd destiné aux Services techniques a été livré en 2017. Il est utilisé notamment dans le cadre du déneigement des rues de la commune.*



# Conseil Municipal du 20 juillet 2017

Dans le cadre des délégations accordées au maire par délibération du 29 mars 2014, les dépenses ci-dessous ont été effectuées :

- Prestation d'entretien des espaces verts : 1 984.81 € TTC
- Fourniture de produits d'entretien : 2 848.20 € TTC
- Fourniture de matériaux pour réfection chemin de « la Demoiselle » : 2 899.80 € TTC
- Prestations d'entretien véhicule de l'assainissement : 1 599.92 € TTC
- Fourniture de plantes et bulbes pour 2018 : 1 464.10 € TTC
- Travaux dans les établissements scolaires du 1er degré , programme 2017 pour un montant global de 48 769.84 € TTC (maçonnerie, menuiseries extérieures, plomberie, faux plafonds, peinture, électricité).

Puis dans le cadre des travaux du conseil municipal l'un des points abordé a été celui de la réponse du DASEN à la proposition d'organisation du temps scolaire dans les écoles communales à compter de la rentrée 2017 : retour à la situation antérieure à la réforme de 2013, soit 4 jours.

Le DASEN a refusé la proposition de la commune au motif d'une absence de consensus. L'un des conseils d'école a voté contre le projet du retour à 4 jours de temps scolaire.

Une modification du règlement des services périscolaires a ensuite été proposée afin de supprimer le créneau des NAP et le remplacer par de la garderie scolaire payante à 1 € de l'heure. Cette proposition avait été préalablement débattue en commission le 17 juillet.

Le conseil municipal à la majorité a approuvé ce nouveau règlement et acté le refus du DASEN.

L'autre point important de ce conseil était la demande de subvention exceptionnelle de 10 000 € à allouer à l'OMCL. Cette subvention est nécessaire car le solde de celle attribuée en début d'année 2016 à l'ancienne association n'a pas encore été restitué à la commune. Les fonds dont dispose l'OMCL sont insuffisants pour couvrir les dépenses de salaires et de charge des anciens intervenants. Le conseil municipal à la majorité a décidé d'octroyer cette subvention à l'association.

# Conseil Municipal du 21 septembre 2017

Les dépenses exécutées dans le cadre des délégations accordées au maire sont :

- Prestation d'entretien des espaces verts : 6 338.47 € TTC
- Fourniture de produits d'entretien : 2 231.23 € TTC
- Fourniture de palettes d'eau : 1 159.48 € TTC
- Peinture à la sacristie, portes de l'église et de garage de la mairie : 1 317.19 € TTC
- Illuminations de fin d'année neuves : 4 928.76 € TTC
- Entretien des illuminations existantes : 2 441.60 € TTC
- Maîtrise d'œuvre pour la requalification du secteur HLM du Centre : 44 895.60 € TTC
- Fourniture d'un préleveur réfrigéré pour l'auto-surveillance STEP : 3 659.32 € HT

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour de ce conseil municipal, on peut citer :

**1) Les travaux de voirie pour lesquels autorisation a été donnée au maire pour lancer et conclure le marché.** Celui se décompose en 3 chantiers regroupés en un lot unique. Il s'agit :

- De l'aménagement de l'accotement de la route de la plaine d'Eloyes situé entre les Transports Mauffrey et la limite de la commune ;

- De la mise en œuvre d'enrobés à chaud dans la cour des logements communaux situés aux 2 et 2b de la rue du Pré Lagrange.
- De la mise en œuvre d'enrobés à chaud pour la création d'une allée accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) à la chapelle de Fallières, entre le parking et l'entrée du bâtiment.

## 2) La création d'un groupement de commandes coordonné par le Conseil Départemental dans le cadre des travaux d'aménagement d'une liaison piétonne et cycliste entre Saint Nabord Centre et Ranfaing.

Antérieurement au départ du chantier de création de cette liaison piétonne, des études ont été réalisées par le conseil général d'alors, afin de s'assurer de la stabilité de la partie rocheuse. Il s'est avéré que les risques étaient quasiment nuls même si le risque zéro n'existe pas. Juste avant le premier coup de pelle, un caillou s'est détaché et il a fallu effectuer un premier déroctage manuel. Après réalisation de cette opération les travaux ont démarré jusqu'au moment d'en arriver au pied de ce talus rocheux qui a laissé choir de plus importants blocs de roche. L'interruption des travaux a été immédiate dans l'attente d'une solution de stabilisation et de sécurisation de celui-ci.

Une étude complémentaire a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage partagée avec le Département. Il en ressort que des opérations de déroctage mécanique avec minage préalable, et de mise en place de câblages, grillages et filets métalliques maintenus par un ancrage profond sont nécessaires. Le coût estimatif de ces travaux est de 181 600 € HT. Sachant que cette roche est propriété de la commune une proposition de partage des frais (50%) est faite au Département qui l'accepte. Il se charge aussi gracieusement de la prise en charge de la coordination du groupement de commandes et de la maîtrise d'œuvre liée à ces travaux.

Le conseil municipal a adopté le principe de la création d'un groupement de commandes coordonné par le conseil départemental, de même qu'il a accepté de réinscrire les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération de mise en sécurité de ce talus rocheux. A noter que lors d'un conseil précédent ces crédits avaient été annulés, puisqu'à l'époque la stabilité du talus n'était pas en cause.

## RAPPEL

### Brûlage des déchets et déneigement.

La Commune de SAINT-NABORD rappelle qu'il est interdit de brûler à l'air libre des déchets ménagers, cela afin de lutter contre la pollution de l'air et prévenir tout risque de départ d'incendie.

Le brûlage est en effet source d'émission importante de substances nocives. Le non-respect de cette interdiction est passible d'une amende de 450 euros, selon l'article 131-13 du Code pénal.

Les déchets verts (issus de la tonte de gazons, les feuilles et aiguilles mortes, les tailles d'arbres et d'arbustes) produits par les ménages ou les collectivités territoriales, assimilés par le code de l'environnement à des déchets ménagers, sont également concernés par cette interdiction. Ces déchets doivent être compostés sur place, broyés ou déposés en déchetterie.

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.



# Conseil Municipal du 19 octobre 2017

## Dépenses autorisées par délégation :

- Prestations d'entretien des espaces verts : 2 973.31 € TTC
- Fourniture de produits d'entretien et matériel : 2 222.92 € TTC
- Fourniture de petit matériel et d'entretien de bâtiment : 992.55 € TTC
- Abattage et nettoyage végétaux rue du pré Lagrange : 1 644.00 € TTC
- Balayage de voiries : 2 86000 € TTC
- Extension réseau d'électricité basse tension :
  - Rue du capitaine Poirot : 3 595.62 € TTC
  - Rue de la Forêt : 3 595.62 € TTC

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour :

**1) Ouvertures des commerces navoiriauds le dimanche pour l'année 2018 :** la loi Macron du 6 août 2015, donne la possibilité aux maires de répondre à la demande d'ouverture des commerces le dimanche. Pour 2018, il est décidé que les commerces navoiriauds pourront ouvrir pendant 12 dimanches, sachant que ces dates d'ouverture ne peuvent se suivre pendant 3 dimanches successifs.

Dans le cadre de l'accord interprofessionnel du 30 juin 2016, l'ouverture des commerces le dimanche est soumise aux conditions énoncées dans cet accord, à savoir :

- Volontariat des salariés
- Limitation à deux du nombre de dimanche par mois et consécutifs travaillés par un même salarié
- Aménagement de l'horaire de travail avec fermeture du commerce à 18 h ou 17 h la veille d'un jour férié
- Majoration de 120 % des salaires et repos compensateur équivalent
- Prise en charge des frais de transport et de garde des enfants, sur justificatif.
- Prise en charge d'un ticket repas supplémentaire ou d'une indemnité forfaitaire de repas d'un montant de 6.30 €.

Pour 2018, 12 dates d'ouverture des commerces le dimanche ont été retenues par le conseil municipal : les 7 janvier, 18 mars, 8 avril, 10 juin, 1er juillet, 5 et 26 août, 7 octobre, 25 novembre, 2, 16 et 23 décembre.

## 2) Approbation du rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) définissant le montant de l'attribution de compensation à chacune des communes constituant l'EPCI.

Selon les termes de l'article 1609 nonies du CGI, il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes membres une CLECT chargée d'évaluer les transferts de charges. La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions, l'année de l'adoption de la Cotisation Foncière des Entreprises Unique (CFEU) par l'EPCI et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

La création de l'EPCI à fiscalité unique, au 1er janvier 2017 est constituée par le transfert de certaines compétences qu'il a pour mission d'exercer au lieu et place de ses communes membres. Ces transferts de compétence supposent pour être pleinement opérationnels le transfert corrélatif des personnels, des biens, des équipements et contrats ainsi que les moyens financiers afférents à l'exercice des compétences transférées.

Le régime fiscal de la taxe professionnelle unique emporte transfert au profit de l'EPCI de l'ensemble des prérogatives dévolues aux communes en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de ladite taxe. Parallèlement ce transfert induit une perte des recettes fiscales pour les communes, liées à la perte de cette taxe professionnelle. Pour compenser cette diminution des ressources fiscales communales, le législateur a mis en place un versement financier opéré par l'EPCI à fiscalité unique au profit de chacune de ses communes membres : l'attribution de compensation. Cette attribution dont le montant est basé par principe, sur le montant de la taxe professionnelle auparavant perçue par la commune est corrigée du montant des charges transférées à l'EPCI, c'est-à-dire du poids financier correspondant à chacune des compétences transférées par les communes au groupement.

Le calcul des charges transférées : le législateur opère une distinction en fonction de la nature des dépenses transférées considérées.

Pour les dépenses de fonctionnement liées à des équipements (équipements culturels, sportifs, voirie, ...) celles-ci sont calculées sur la base d'un coût moyen annualisé. Celui-ci intègre le coût de réalisation de l'équipement, ou son coût d'acquisition, ou son coût de renouvellement ; les charges financières ; les dépenses d'entretien.

Pour les dépenses de fonctionnement non liées à des équipements, la loi a posé le principe d'une évaluation au coût réel selon deux alternatives :

- soit elles sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétence ;
- soit elles sont évaluées d'après leur coût réel dans les comptes administratifs précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la CLECT elle-même.

Le coût des dépenses transférées est diminué, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

Concernant la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, la compétence à évaluer est celle relative aux offices de tourisme, en application de la loi NOTRe. Par ailleurs suite à l'adhésion de la commune de Saint Amé, il convient de procéder à une réévaluation de sa dotation de compensation du fait notamment de la rétrocession de compétences communautaires par la communauté de communes de terre de granite mais non exercées par la CCPVM. Les éléments rétrocedés à la commune de Saint Amé sont : le stade de football, la salle polyvalente, les courts de tennis ainsi que la cantine et la garderie scolaire.

Le rapport de la CLECT a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal

### 3) Le réseau communal d'éclairage public.

Le réseau communal d'éclairage public devant être rénové dans son intégralité, et suite à un premier diagnostic établi par la société Altésio. Celui-ci a été repris et complété par le bureau d'études CFCI. Une mission se décomposant en 3 phases, diagnostic, préparation et passation d'un marché a été confiée à CFCI. Aujourd'hui la phase 1 est terminée et il convient de choisir la suite à donner au diagnostic présenté : validation ou nouvelles mesures à envisager.

Le réseau communal d'éclairage public actuel nécessiterait le changement ou la remise en conformité d'armoires, le remplacement ou la surveillance de supports lumineux, le remplacement d'un certain nombre de points lumineux.

3 degrés d'intervention sont déclinés :

- Le degré 1 concerne les investissements liés à une mise en conformité et à la sécurité des personnes. Il s'agit des armoires à changer ou à remettre en état.
- Le degré 2 concerne les investissements liés à une économie énergétique ainsi qu'une maintenance des luminaires obsolètes et vétustes et les mâts lorsqu'ils sont dégradés.
- Le degré 3 concerne les investissements générés par des matériels anciens ou du mauvais éclairage.

A l'issue de ces investissements une économie énergétique de l'ordre de 46 % peut être escomptée selon le bureau d'études. La conclusion d'un marché de performance énergétique est donc envisagée.

Au cours de la discussion qui a suivi la présentation de ses conclusions par le bureau d'études, il est apparu qu'aucune maintenance sur le réseau n'était prévue. Cette mission n'étant pas incluse dans le diagnostic mais pouvant faire l'objet d'une mission supplémentaire, il a été décidé, vu l'état de vieillissement actuel du réseau et de son coût en énergie, en maintenance et entretien de demander la réalisation d'une étude complémentaire portant sur l'état des câbles aériens et souterrains et plus largement sur la globalité du réseau afin de permettre au conseil municipal de se positionner ultérieurement en toute connaissance de cause.



**L'ECO DES RESEAUX**



**ECLAIRAGE PUBLIC**

 **Chemin des Feignes Galland SAINT-NABORD – FALLIERES**  
**Chemin de la Mare aux fées 88026 CHANTRAINE**

 **03 29 62 01 77**     **stephanie.audinel@citeos.com**

---

**Nos références dans votre département**

|                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| ECLAIRAGE PUBLIC                 | EQUIPEMENTS URBAINS DYNAMIQUES |
| TRAVAUX NEUFS ET MISES EN VALEUR | VIABILISATIONS ET LOTISSEMENTS |
| ILLUMINATIONS FESTIVES           | COMPLEXES SPORTIFS             |
| INFRASTRUCTURES D'ELECTRICITE    |                                |

## Établissement Français du Sang - Campagne de collecte 2018 -

- **Mardi 13 mars 2018 de 16h00 à 19h30 au CSC.**

- **Mardi 24 juillet 2018 de 16h00 à 19h30 en mairie (Salle du CM).**

- **Mardi 13 novembre 2018 de 16h00 à 19h30 au CSC.**



### Conditions requises :

- Etre âgé de 18 à 70 ans
- Etre muni d'une pièce d'identité.
- Etre reconnu apte au don
- Peser au moins 50 kg
- Avoir un taux d'hémoglobine suffisant.

# Du côté de la CCPVM (Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales)

**L**e conseil communautaire s'est réuni le 27 septembre 2017 à la salle du Clos des deux Augustins à Plombières les bains. Le président a annoncé que Madame Stéphanie AMET prendra ses fonctions de Directrice Générale des services compter du 1er novembre 2017 en remplacement de Madame Marie Line FI NANCE admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Parmi les délégations utilisées par le Président de la CCPVM, on peut citer le marché pour la mise en accessibilité des piscines intercommunales 1ère tranche : piscine du Val d'Ajol pour un montant global de 75 406.04 € HT regroupant les lots plâtrerie peinture ; plomberie sanitaire ; électricité courants faibles et carrelage.

Suite au rapport établi par la CLECT, le montant de l'attribution de compensation par collectivité a été édicté avant que ne soient annoncées certaines exonérations de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la cotisation foncière des entreprises.

**1) Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties :** c'est une exonération en faveur des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté.

En application de l'article 44 sexies du CGI, sont concernées les entreprises soumises de plein droit à un régime réel d'imposition exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale. Elles sont exonérées d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés sur les bénéfices réalisés pour une durée de 2 ans.

En application de l'article 44 septies du CGI, sont concernées les entreprises créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté ou qui fait l'objet d'une cession par le Tribunal : exonération de 2 ans d'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

En application de l'article 44 quinquies du CGI, sont concernées les entreprises en zone de revitalisation rurale créées ou reprises entre le 1/1/2011 et le 31/12/2020 soumises à un régime réel d'imposition, exerçant une activité industrielle, commerciale artisanale ou professionnelle : exonération de 2 ans d'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés.

**2) Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :** dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs pour une durée de 5 ans.

**3) Exonération de la cotisation foncière des entreprises :** en faveur des entreprises nouvelles pour les établissements qu'elles ont créés ou repris à une entreprise en difficulté. Concernent les entreprises visées par l'article 44 du 1 ci-avant.

**4) Autres exonération de la cotisation foncière des entreprises :**

- Les entreprises de spectacles vivants (théâtres, concerts symphoniques, marionnettes, cabarets, spectacles musicaux, ...)

- Les établissements de spectacles cinématographiques sous la condition du nombre d'entrées réalisé au cours de l'année précédant l'imposition et selon le classement « art et essai ».

- Les établissements favorisant le développement régional : établissements industriels, de recherche scientifique et technique, de services de direction, d'études d'ingénierie et d'informatique, reconversions diverses, reprises d'établissements en difficultés diverses.

**5) Suppression en faveur des personnes :**

Effectuant des locations de leur habitation personnelle à titre de gîte rural, meublé de tourisme ou meublé ordinaire.

**PALIO88 SERVICES**

PETITES REPARATIONS DOMESTIQUES  
NETTOYAGE  
SERVICES DIVERS  
(courses, tontes, etc...)

*simplifiez-vous la vie, contactez :*

**PALIO88.SERVICES**  
1 Impasse de Sainte-Anne - Rouveroye  
88200 SAINT-NABORD

**03 29 22 05 77**  
**06 14 49 63 48**  
**palio88.services@sfr.fr**

**LE CHOIX FUNERAIRE**  
LE CHOIX DE LA VIE

**POMPES FUNEBRES ARNOULD BOURBON**

1 rue de Turenne  
88200 Saint-Nabord

Permanence 24h/24  
Numéro : 03 29 62 53 58

# 99ème

## Commémoration du 11 Novembre 1918

*En ce 11 Novembre 2017, par un temps plus que frisquet et pluvieux n'annonçant qu'une mauvaise météo digne d'un hiver précoce, a eu lieu, devant le monument aux Morts de Saint-Nabord, la cérémonie commémorative de la fin du conflit 1914-1918, mettant fin à une guerre atroce à laquelle, outre les soldats, leurs familles et leurs enfants ont eu à souffrir terriblement dans leur chair et dans leurs biens.*



Par Georges EMILIEN, médaillé militaire et vétéran de la guerre d'Algérie



A l'invitation de Daniel SACQUARD, maire de la commune, étaient présents François VANNSON, président du Conseil départemental des Vosges, Christophe NAEGELEN, député de la 3ème circonscription, René CHIPOT et Bernard SCHINDELE, anciens maires, Madame le Capitaine DAMIANI du Commissariat de police de Remiremont, les représentants des écoles des Herbures et des Breuchottes avec leurs jeunes élèves, les jeunes sapeurs-pompiers locaux, les porte-drapeaux des associations patriotiques navoiriaudes et leurs présidents ainsi que toute une foule d'anonymes dont les parents des enfants.

La matinée a débuté par un recueillement au cimetière communal, sur les tombes des camarades disparus, par les AFN qui ne veulent pas les oublier.

Ensuite un office religieux a été célébré en l'église, suivi de la cérémonie orchestrée par Patrick SEIDENGUANTZ, responsable du protocole qui, après la montée des couleurs nationales a fait lire à quelques enfants les noms des enfants du village morts pour la France durant 14-18, 39-45, en Indochine et en Algérie.

La parole a ensuite été donnée à Georges EMILIEN, Médaillé Militaire, vétéran de la guerre d'Algérie, retraité de la Gendarmerie qui a remis trois décorations en rapport avec le conflit algérien, devant le drapeau des AFN porté par Saunier : la Croix du combattant et la médaille du TRN (Titre de Reconnaissance de la Nation) à Michel GROSDÉMANGE ainsi que cette même médaille à Michel LAMBERT.

Puis vint au maire l'honneur d'épingler sur la poitrine de Théo COLOMBAIN, gendarme à l'escadron 25/7 de Saint-Etienne les-Remiremont, la toute nouvelle médaille dite « de protection militaire du territoire » pour un minimum de 90 jours de mission sur le territoire français dans le cadre en particulier de l'opération « Sentinelle ». (Théo n'est autre que le fils de feu Auguste COLOMBAIN ancien président des AFN de Saint-Nabord.

A l'issue, une gerbe a été déposée par les autorités présentes, tandis que les enfants des écoles entonnaient une émouvante « Marseillaise » après avoir chacun déposé un œillet autour et au pied du monument.

La cérémonie terminée, c'est dans la salle d'honneur de la mairie qu'a eu lieu deux remises de médailles de bronze de la Légion Vosgienne (décorations internes) à deux adhérents particulièrement méritants : Annie Garnier secrétaire et trésorière et Michel COUVAL, porte-drapeau toujours disponible, par Georges EMILIEN.



Le maire a ensuite pris la parole pour remercier de leur présence les autorités, les Anciens Combattants, les sapeurs-pompiers et les Navoiriauds (des) qui, malgré le très mauvais temps, avaient tenu à honorer les morts de ce conflit du 20ème siècle, le plus meurtrier de l'Histoire du monde qui aura fait 18 millions de morts et 21 millions de blessés dont environ 700.000 à Douaumont (Meuse) et 650.000 au Chemin des Dames (Somme). Ce conflit est entré, au sens complet du terme, dans l'Histoire depuis le 5 novembre 2011, date de la disparition du dernier poilu, Lazare PONTICELLI.

Il précise alors « qu'il appartient à chacun, dans ce monde périlleux, d'aller plus loin, d'associer et de conjuguer le souvenir des victimes avec la connaissance des causes, des circonstances et les conséquences de cette guerre dans le cadre du devoir de mémoire qui pourrait être le thème de l'Avenir des enfants. » Il dira aussi « Ces combattants de la Paix qui sont morts et ceux qui meurent encore loin du territoire national, trouvent leur place dans cette douloureuse continuité des victimes que nous honorons, sans oublier les policiers et gendarmes ».



François Vannson s'est alors exprimé pour rendre un hommage appuyé à ces combattants de 14-18 qui tous avaient une famille et une vie.

Le député revient ensuite sur les noms inscrits sur les monuments, lesquels nous ont légué des valeurs de courage pour la défense de la nation et de la démocratie. Il associait à cette journée les luttes quotidiennes pour combattre l'indifférence, l'intolérance, la xénophobie et le racisme.

La matinée s'est terminée par le pot traditionnel offert par la municipalité, suivi d'un succulent repas pris en commune au restaurant « Le Sapristi ».



# URBANISME

Le 28 septembre 2017, s'est tenu la Commission Urbanisme. A l'ordre du jour étaient inscrits les points suivants : révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), les autorisations d'urbanisme délivrées en 2017, le devenir de certaines propriétés.

Par Daniel SACQUARD, maire de Saint-Nabord

## ■ La révision du PLU :

En 2013, la commune de Saint-Nabord a été classée en zone Montagne par les services préfectoraux (délibération du conseil municipal du 19 septembre 2013). Suite à cette décision, les modifications consécutives à ce classement doivent être intégrées dans le PLU et pour ce faire la commune dispose d'un délai de 3 années, c'est-à-dire que ces diverses intégrations devaient avoir lieu avant le 31 décembre 2016. Aujourd'hui donc il faut se décider à effectuer cette révision en tenant compte de la procédure bien particulière attachée à cette opération. Des crédits sont prévus au budget de l'exercice 2017.

Une première délibération du conseil municipal doit être prise et prévoir :

- que cette révision concerne l'intégralité du territoire communal,
- que les objectifs à poursuivre dans le cadre de cette révision soient mentionnés (redynamiser le développement de la commune, valoriser le patrimoine architectural et naturel en protégeant les espaces agricoles, les cours d'eau, les forêts, ...),
- que les modalités de concertation avec la population soient bien mentionnées (recueillir les avis qui doivent s'inscrire dans l'intérêt général et portant sur l'avenir du territoire) par la mise à disposition de boîtes à idées ou cahier de suggestions,
- que les services de la DDT soient mis à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure,
- qu'une consultation de bureaux d'études soit lancée pour mener à bien la révision du PLU.

Une deuxième délibération sera ensuite prise pour formaliser le projet de PLU retenu avant mise à l'enquête publique, laquelle doit se dérouler sur 30 jours minimum et 60 jours maximum avec possibilité de prolongation sur proposition du commissaire enquêteur pendant 30 jours maximum.

Généralement une telle procédure a une durée d'environ 2 années pour un coût estimé actuellement par un bureau d'études de l'ordre de 50 à 60 000 €.

Le zonage actuel du PLU a été décidé par délibération du 21 septembre 2006. Ce plan est divisé en 11 zones auxquelles il convient d'ajouter un certain nombre de servitudes. Une définition et un règlement sont affectés à chaque zone (Voir tableau ci-contre).

| Zones                           | Définition et règlement affectés à chaque zone.  |
|---------------------------------|--|
| <b>Zone 1AU et secteur 1AUa</b> | Zone d'urbanisation future non équipée ou partiellement équipée, destinée à l'habitat, aux services, aux activités diverses et aux équipements collectifs. Les constructions sont autorisées au fur et à mesure de la réalisation des réseaux publics en limite de zone, les équipements internes à la zone sont à la charge des aménageurs. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur 1AUa est destiné à accueillir les immeubles collectifs.</li> </ul>  |
| <b>Zone 1AUL</b>                | Zone d'urbanisation future non équipée ou partiellement équipée, destinée aux équipements sportifs et de loisirs. Les constructions sont autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone par les aménageurs.  |
| <b>Zone 1AUy</b>                | La commune étant soumise au risque sismique, les constructions devront être conformes aux règles en vigueur dans ce domaine. Il est recommandé de retenir des formes architecturales, des matériaux adaptés à ce contexte.   |
| <b>Zone 2AU</b>                 | Zone d'urbanisation future non équipée ou partiellement équipée destinée à l'urbanisation à long terme. Les constructions n'y sont pas autorisées. Sont soumis à autorisation les clôtures non agricole, les installations et travaux divers, tous travaux ayant pour effet de détruire un élément du paysage dès lors qu'il est identifié par le PLU en application.  |
| <b>Zone A</b>                   | Il s'agit de la zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique. Elle comporte un secteur Aa relatif aux activités maraîchères et d'horticulture.  |
| <b>Zone N</b>                   | Zone non équipée constituant un espace naturel qui doit être préservé de toute forme d'urbanisation en raison de la qualité du paysage et du caractère des éléments naturels qui le composent, notamment les espaces boisés.<br>Zone divisée en trois secteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur Na correspond à la zone destinée à la création d'une zone de loisirs et des équipements qui y sont directement liés et nécessaires en vue de la réhabilitation de zone touchée par une activité de carrière. Dans ce secteur les activités de traitement des matériaux liées aux carrières sont autorisées.</li> <li>• Le secteur Ni correspond à la zone soumise à des risques sismiques.</li> <li>• Le secteur Nl correspond à la zone de loisirs et des équipements qui y sont directement liés et nécessaires à condition que les constructions garantissent une bonne intégration dans l'environnement.</li> </ul> |
| <b>Zone UA</b>                  | Correspond au centre des différentes entités urbaines. Elle accueille un secteur UAa accueillant des immeubles collectifs  |
| <b>Zone UB</b>                  | Correspond à une zone urbaine à dominante pavillonnaire.   |
| <b>Zone UC</b>                  | Correspond à une zone urbaine mixte comportant des constructions à dominante pavillonnaire et des constructions à vocation d'activités économiques.  |
| <b>Zone UL</b>                  | Correspond à une zone urbaine destinée à accueillir des équipements de sport et de loisirs.  |
| <b>Zone UY</b>                  | Correspond à une zone d'activités économiques (artisanales, commerciales, industrielles et de services). <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le secteur UYI correspond à la zone soumise à des risques inondables.</li> </ul>   |



- Le plan local d'urbanisme fait état d'une liste de servitudes d'utilité publique portant notamment sur les bois et forêts soumis au régime forestier, le libre passage le long des cours d'eau non domaniaux, la protection des sites et monuments naturels, la protection des eaux potables et minérales, .... Toutes ces servitudes sont codifiées et reportent à une référence à un texte législatif, à l'acte instituant la servitude, à la désignation de la servitude et font référence au service public ou privé responsable (ONF, DDT, ARS, VNF, GRT gaz, ERDF, RTE, ....).

### ■ Le périmètre de captage des sources :

La protection des captages constitue une priorité pour assurer la sauvegarde de la qualité des eaux distribuées aux usagers, qualité qui doit être conforme avec les dispositions du code de la Santé Publique.

La protection des captages est devenue obligatoire par les lois des 16 décembre 1964 et 3 janvier 1992. Ces périmètres sont définis autour des points de prélèvement après réalisation d'une étude hydrogéologique et prescrit par une déclaration d'utilité publique.

Auparavant, le périmètre de captage était divisé en 3 zones : le périmètre de protection immédiat, le périmètre de protection rapprochée et le périmètre de protection éloignée. Ces périmètres étaient variables d'un captage à l'autre et pouvaient se chevaucher. Aujourd'hui, seuls les deux premiers périmètres subsistent.

### ■ Les zones humides :

La police de l'eau a réalisé une étude sur les zones humides. Il convient d'intégrer ces zones dans le PLU à réviser. Certaines zones sont déclarées potentiellement humides. Cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas constructibles, elles peuvent y être autorisées après nouvelle étude de la police de l'eau. Quoiqu'il en soit une étude diligentée par la mairie sera réalisée afin de déterminer les zones réellement humides avant intégration au PLU à réviser.



### ■ Bilan 2017 des autorisations d'urbanisme :

Il apparaît que :

- 5 autorisations de travaux (AT) ont été délivrées en 2017 contre 3 en 2016
- 87 certificats d'urbanisme (CU) ont été délivrés en 2017 contre 78 en 2016
- 46 déclarations préalables (DP) délivrées en 2017 contre 49 en 2016
- 70 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en 2017 contre 70 en 2016
- 1 permis d'aménager (PA) délivré en 2017 comme en 2016 : 1
- 29 permis de construire (PC) délivrés en 2017 contre 23 en 2016





+ simple + économique + durable

Un service  
+ adapté  
aux besoins !

**A SAINT-NABORD**  
à partir du **05/03/2018 inclus**,  
la collecte des ordures  
ménagères résiduelles  
ne s'effectuera plus que  
le **vendredi matin à partir de 05h00**

**Exceptions : pour des raisons sanitaires  
et/ou touristiques, certains points  
particuliers seront aussi collectés  
le mardi matin en plus.**

Sortez vos déchets le jeudi soir.  
N'oubliez pas de rentrer votre bac  
dès que la collecte est terminée !



**EN BREF, A PARTIR DU 05/03/2018 :**

Collecte des ordures ménagères résiduelles sauf exceptions : vendredi matin à partir de 05h00






Collecte du tri : lundi matin à partir de 05h00

Formulaire de demande de bac : sur demande ou sur [www.sicovad.fr](http://www.sicovad.fr)

Déchèteries : horaires, accès et infos sur [www.sicovad.fr](http://www.sicovad.fr) ou  N° Vert **0 800 109 701**

# L'optimisation

## de la collecte permet :

-  > meilleure maîtrise des coûts
-  > gestion plus durable (moins de circulation)
-  > réduction des nuisances (moins de passages)
-  > optimisation des moyens
-  > développement du tri

## En chiffres...

**75 %**  
taux de remplissage des bacs

**-14 %**  
de taux de présentation des bacs

**-54%**  
de production d'OMR depuis 1997

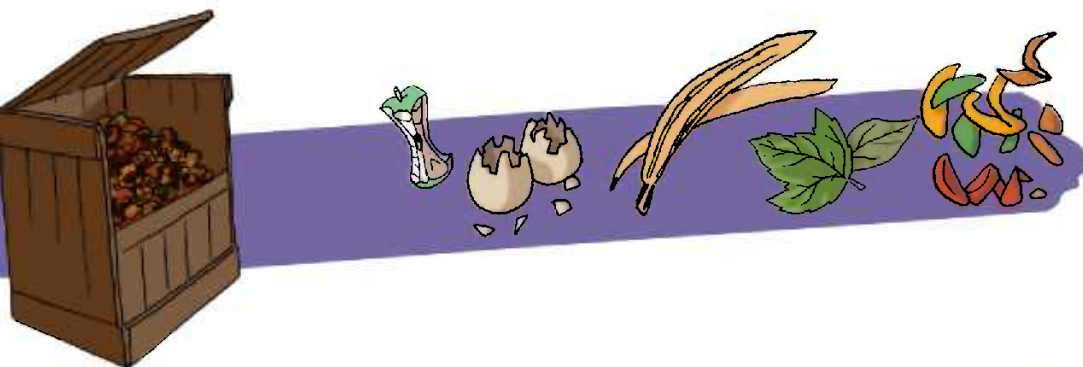
**93 %**  
des communes du SICOVAD  
sont collectées une fois par  
semaine

## Réduisez vos déchets en...



**TRIANTE**  
VOS DÉCHETS

> Guides du tri disponibles  
sur demande...



**UTILISANT**  
UN **COMPOSTEUR**

> Le SICOVAD vend à prix  
réduits des composteurs en  
bois ou plastique...



**ALLANT**  
EN **DÉCHÈTERIES**

> Le SICOVAD dispose d'un  
réseau de douze déchèteries  
sur son territoire...

SICOVAD | 4 allée Saint-Arnould - 88 000 EPINAL  
www.sicovad.fr | 03 29 31 33 75 | contact@sicovad.fr

  @sicovad

Faire chanter les arbres...

# Arboretum

## Etat des lieux et réhabilitation du site

Le 15/11/2016, la Commission Forêt s'est déplacée à l'arboretum pour établir un état des lieux et penser à sa réhabilitation. Cette visite a permis de constater :

- La disparition de certaines espèces (Reboisement ?).
- De nombreux arbres étouffés par l'ampleur d'arbres voisins (Remettre en valeur les chênes rouges d'Amérique, les érables rouges, les mélèzes du Japon et d'Europe, les marronniers à fleurs blanches...)
- Un panneau du site à remplacer.
- Une table de pique-nique à décaper et à repasser à la lasure.
- Les bornes d'identification à sceller.

A la suite de ce constat, l'équipe ONF (Office National des Forêts) de l'UT de Remiremont, qui gère notre forêt, a préparé un schéma de rénovation du site. Les conclusions de cette étude nous ont été présentées le 25 Octobre. En voici les principales améliorations proposées :

- Pose d'un nouveau panneau de visite du site.
- Mise en place d'un fléchage de circulation dans l'arboretum, petits panneaux avec le logo de la commune.
- Pose de bornes Botaniques (Nom de l'arbre et sa photo).
- Pose de bornes « Anecdote » (Photo de l'arbre avec sa photo et sa caractéristique et son origine).
- Agrès ludiques ou sportifs le long du circuit (Puzzle interactif, mise en place d'un xylophone géant constitué de lames d'essence diverses qui reproduisent des sons différents, échelles horizontales, agrès écureuil pour se détendre pendant le circuit.
- Installation d'une aire de jeux en fin de circuit.



Un devis supplémentaire pour la pose d'un kiosque à l'entrée de l'arboretum et doublement du fauchage (actuellement une fois l'an) sera proposé par l'ONF à la demande des élus. Une décision finale permettra d'engager tels ou tels travaux pour rajeunir ce site magnifique qui ne demande qu'à être encore plus connu.

A la suite de cette visite, une autre réunion de la Commission a permis de constituer le règlement d'affouages 2018 et d'étudier l'état d'assiette 2018 présenté par l'ONF. Ces deux points seront aussi présentés au Conseil Municipal. Les affouagistes peuvent déjà s'inscrire en mairie, avant de décider de leur choix après la décision du Conseil Municipal.

Le bilan financier définitif 2017 sera présenté en fin de cette année.





Par *Christiane CHARRIERE*, Adjointe au Patrimoine

## Remise des prix des maisons fleuries

*Cette année encore les habitants de la Commune ont été créatifs et se sont montrés aquarellistes en fleurissant leur maison et c'est pour les féliciter et les récompenser qu'ils ont été invités en mairie le vendredi 6 octobre dernier afin de recevoir leur prix.*

*Merci et Félicitations à tous*

## Palmarès 2017

### **Maisons avec Jardins Visibles de la rue**

- 1er Prix :** Mr & Mme Joël GIRARDET - 27 rue des Provinces.
- 2ème Prix :** Mr & Mme Denis BAUNET- 37 rue d'Armont.
- 3ème Prix :** Mr & Mme Joël VINCENT - 1 rue des Perce neige.
- 4ème Prix :** Mr et Mme Hubert HOCQUAUX - 8 rue du Bombrice.

### **Balcons, Fenêtres et Terrasses**

- 1er Prix :** Mr & Mme François CHONAVEL - 31 rue de Longuet.
- 2ème Prix :** Mr & Me Hubert PERRIN - 64 Route de Raon-aux-Bois.
- 3ème Prix :** Mr & Mme Bernard BALANDIER - 32 rue du C<sup>ne</sup> Poirot.
- 4ème Prix :** Mr & Mme Gilles HOLLARD - 2 rue de la Roche du Loup.

### **Commerces, Industries, Administrations**

- 1er Prix :** Mme Ghislaine BONNARD - Hôtel des 3 sapins - 10 rue des 3 sapins.
- 2ème Prix :** Entreprise BOIRON S.A - 8 chemin des Feignes Galand.

### **Fermes et Gîtes ruraux**

- 1er Prix :** Mme Suzanne PIERRE - 13 rue d'Armont.
- 2ème Prix :** Mr & Mme Jacques HUMBERTCLAUDE - 3 LesTêtes de Rougeru.
- 3ème Prix :** Mr & Mme Jean-Marie CLAUDON - Ferme de l'Envers - Chemin de Baudremoine.

### **Réalisations originales**

- 1er Prix :** Mr & Mme Claude FAIVRE - 9 rue des Pommiers.
- 2ème Prix :** Mme Jacqueline BONALDI -13 rue des 2 ruisseaux.
- 3ème Prix :** Mme Odette CHABRAT - 16 B rue du Capitaine Poirot.
- 4ème Prix :** Mme Sandrine AIZIER - 6 rue du Reing du Scied.

### **Encouragements**

- Mr & Mme Yves ADAM - 9 chemin du Paire.
- Mr & Mme Jacques ANDRÉ - 9 rue du Quetty.
- Mr & Mme Pascal BERTRAND - 135 Chemin du chazal.
- Mr & Mme Lionel BOZZOLO - 3 Promenade de Grésifaing.
- Mr & Mme Gérard CORNAGLIA - 20 rue du Reing du Scied.
- Mr André DIEMUNSCH - 17 rue des Fougères
- Mr François JEANDEMANGE - 2 les Grande d'Olichamp.
- Mr Hubert MÉLINE - La Prairie.
- Mr & Mme Yvan POIROT - 37 rue d'Armont.
- Mme Mauricette TISSERAND - 15 rue des deux ruisseaux.

# Voyage en Aveyron

ou les chemins de Compostelle ...

Par Patricia MEUNIER, Adjointe aux Affaires sociales

Cette année, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Nabord, en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques vacances) a proposé aux Navoiriauds, de 60 ans et plus, un séjour du 23 au 30 septembre dans l'Aveyron.

50 Participants sont partis avec l'autocariste Vançon (du Val-d'Ajol). Monsieur Christophe Vançon, notre chauffeur, a assuré les trajets aller-retour jusqu'à Saint-Geniez d'Olt ainsi que toutes les visites prévues sur place.

Monsieur Jean-Bernard Adam, notre hôte, nous a accueillis chaleureusement ainsi que toute son équipe dans son Hôtel de France\*\*\*.

## LAGUIOLE

Né en 1829 de la rencontre du capuchadou des paysans de l'Aubrac et du navaja espagnol, le couteau de Laguiole est à la fois typique et mythique. Entre héritage et innovation, il a inspiré nombre de designers et dépassé le stade de simple outil fonctionnel pour devenir un incontournable de l'art de la table et même une œuvre d'art pour collectionneurs.

A Laguiole, les couteliers, dont certains sont "Meilleurs Ouvriers de France" réalisent sous vos yeux toutes les étapes de fabrication.

## CONQUES (En bas)

Classé parmi les Plus Beaux Villages de France, Conques niché dans un cadre naturel préservé est une référence en matière d'architecture romane.

L'Abbatiale Sainte Foy et son tympan du jugement dernier ainsi que le pont des pèlerins sont inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au titre des chemins de Compostelle en France.

## BOZOULS (A droite)

Sur la place de la mairie de Bozouls, la vue des maisons agrippées au bord du précipice donne le vertige. Il faut dire qu'à 100 mètres sous nos pieds se trouve l'une des plus belles curiosités naturelles de l'Aveyron : le canyon de Bozouls. Pendant des millénaires, la rivière Dourdou a creusé dans les calcaires du causse Comtal ce gouffre de 400 mètres de diamètre en forme de fer à cheval.



## SAINT-GENIEZ D'OLT (Au-dessus)

Cette ville de 2 000 habitants (Les Marmots) est traversée par le Lot. Sur Le vieux pont, trône, en son centre la statue des Marmots (juin 1999) cette statue évoque la légende qui a donné le nom des habitants de Saint-Geniez d'Olt.

Le monastère des Augustins: le cloître, et la chapelle des Augustins, dite Eglise des pénitents. En 1345, les Augustins, chassés de Sainte-Eulalie d'Olt, s'installent à Saint-Geniez et s'y fixent jusqu'à la révolution.

L'église paroissiale : église romane du XIème siècle.

Erigé au XIXe siècle après le décès de madame TALABOT, ancienne habitante devenue grande dame de la haute société parisienne, le monument TALABOT domine la ville et ses nombreux clochetons en ardoise.



## SAINTE-EULALIE D'OLT

Les ruelles étroites et tortueuses de ce village médiéval aux maisons fleuries et maçonnées en galets du Lot avec ou sans colombages.

A droite, le Château de Curières : en 1302, Sainte-Eulalie est régie par deux co-seigneurs : l'évêque de Rodez et la famille de Curières. Cette dernière, l'une des plus anciennes du Rouergue, s'établit au village en 1205.

A gauche, visite de l'atelier d'un artisan verrier.



## ESTAING :

Le château fut pendant près de huit siècles la résidence de la famille d'Estaing, l'une des plus illustres du Rouergue.

Son église du XV<sup>ème</sup> siècle et début XVI<sup>ème</sup> siècle, est construite sur l'éperon de schiste qui présente les vestiges de sépultures rupestres rares, datant du XI<sup>ème</sup> siècle. De style gothique, elle est dotée de riches ornements.



Eglise paroissiale d'Espalion



ESPALION et ses vieilles maisons baignant dans les eaux de la rivière entre le Vieux Palais et le Pont-Vieux.

## LA COUVERTOIRADE

Un village médiéval, surgissant du passé.

Les templiers bâtirent vers 1200 un château au pied duquel se développa le village protégé par des remparts à partir du XV<sup>ème</sup> siècle.

Acrochée aux portes d'entrée, la Cardabelle à feuilles d'Acanthe éloigne les mauvais esprits.



## ROQUEFORT

12 000m<sup>2</sup> de caves construites dès le moyen âge, préservée pour l'affinage du roquefort.

Le roquefort serait le plus ancien fromage. Les écrits certifient la présence d'un commerce intense en l'an 1407.

C'est en 1925 qu'une loi fixe définitivement le statut d'appellation d'origine (AOC).



# Repas des séniors

Ados & Résidents du foyer Le Saphir  
au service des anciens...

Par Patricia MEUNIER, Adjointe aux Affaires sociales



Ce dimanche 15 octobre, jour dédié à nos anciens, ce sont 175 Navoiriauds qui ont participé au repas.

Cette année, madame LAURENT Georgette, née en 1924 et monsieur LAMBERT Michel né en 1930, ont été honorés, par quatre adolescents qui leur ont offert un présent.

Ayons également ici une pensée pour celles et ceux qui sont absents pour raison de santé.

Tous les ans, nous souhaitons apporter un peu de changement dans l'organisation du repas. Ce sont 8 adolescents, 2 accompagnatrices, 3 résidents du foyer «Le Saphir», 1 résidant du Foyer de Saint-Amé et les membres du CCAS qui ont servi le délicieux repas fait maison par monsieur CLAUDE du restaurant «Le Pré-Braheu» de Saint-Nabord.

Nos anciens ont pu danser sur des airs connus et entraînants, interprétés par messieurs Jean BERDAL et Claude MARCOFF.

Je veux remercier tous les acteurs de cette belle journée. En particulier, les adolescents navoiriauds et leurs deux accompagnatrices pour leur gentillesse, leur sourire et la rigueur avec laquelle le travail a été effectué.

Une belle action des jeunes au service des anciens.

## Hommage aux jeunes mamans

Cette année a été un peu particulière. La fête des mères est tombée dans une période de longs week-ends, ne laissant pas la possibilité aux enseignants de préparer avec les enfants les chants qu'affectionnent tant les mamans. Néanmoins, cette fête tient particulièrement à cœur à la municipalité. Elle représente non seulement la fête des mères mais également celle de la famille. Une petite cérémonie a donc eu lieu en salle de la mairie afin d'honorer 4 mamans. Celles-ci ont reçu un bouquet de fleurs et cette fin d'après-midi conviviale s'est terminée par le verre de l'amitié.

Merci aux mamans, aux papas, aux enfants, les familles et les élus présents qui font que cette fête des mères perdure.

Madame CAGNIN Aurélie maman d'Apolline

Madame GERRIET Carole maman d'Agathe

Madame DOUSSOT Myriam maman de Loris

Madame VIRY Lolita maman de Tiago





# Belles rencontres et bonnes initiatives

par *Christiane CHARRIERE, Adjointe au Patrimoine*  
et *Patricia MEUNIER, Adjointe aux Affaires sociales*

Et il y a aussi la chatte nommée Citrouille qui a été recueillie toute petite par le Foyer et qui est gâtée et calinée par tous les résidents.



Au Foyer Saphir situé à Ranfaing, commune de Saint-Nabord, en plus des 22 résidents accueillis de journée, de nouvelles pensionnaires vivent parmi eux depuis le printemps 2016, elles se prénomment *Caline, Mirza et Nenette*.

Ce sont 3 petites poules rousses qui occupent les journées de Sophie, Christophe, Muriel, Pierrot, Karine et Myriam, qui, à tour de rôle, se sont réparti les tâches de les sortir dès sept heures du matin, les nourrir, les rentrer le soir avant la nuit et aussi d'aller ramasser leurs œufs (Un par poule chaque jour). Le tout avec beaucoup de tendresse et d'amour.

Il est à souligner que ce poulailler a été prévu dans un but écologique, car le Foyer a institué un tri sélectif et également thérapeutique pour les résidents.

Bravo pour ces belles rencontres et cette bonne initiative de la Directrice Christelle CHEVALME et merci à Aurélia MOUGEL, monitrice éducatrice et à Philippe CORBERAND, maître de maison, pour votre bel accueil.



# Halloween

Maquillage, bricolage,  
costumes & goûter

par Julien BALLAND, Adjoint à l'Information & à la Communication



**« On sait dire quand on n'est pas content, mais  
là vraiment, c'est une grande satisfaction ! »**

Cette année encore, les parents ne cachaient pas leur plaisir d'avoir partagé une fête d'Halloween, qui, pour sa 3ème édition, battait absolument tous les records de fréquentation avec plus d'une centaine d'enfants présents.

Ateliers maquillage, photos instantanées, porte clés, « windows color », « plastique dingue », tout avait été minutieusement préparé pour que chaque enfant puisse passer un après-midi riche en partage et en créativité... (Merci encore à Corinne pour tout ce méticuleux travail).

Avec les animations et le défilé de Carnaval, puis une semaine complète dédiée à la fête de la musique, un feu de Saint-Jean redevenu incontournable, la fête d'Halloween et dernièrement, le défilé des chars de la Saint-Nicolas, les habitants de Saint-Nabord (mais également parfois des communes avoisinantes) ont pu, une fois de plus, se réapproprier leur centre-ville et profiter des événements variés qui ont animé leur quotidien tout au long de l'année.



Ce 03 décembre dernier, lors du défilé de la Saint-Nicolas, pour la première fois depuis longtemps, nous avons pu compter sur la présence de 3 chars, minutieusement préparés par l'Union des Commerçants de Saint-Nabord, par le Twirling Club de Remiremont ainsi que par l'Amicale du personnel de Remiremont (que nous remercions une fois encore chaleureusement pour leur travail et leur disponibilité).

Cette formule conviviale et familiale du défilé de la Saint-Nicolas semble plus que jamais avoir séduit les petits... comme les grands (Le délicieux vin chaud offert par l'UECAN y est très certainement pour quelque chose !)

Ainsi portés par tous ces encouragements, nous sommes d'ores et déjà mobilisés, et tournés vers les festivités de 2018, avec de jolies surprises à venir sur le plan culturel.



# Saint Nicolas

*Toute l'équipe Communication & Information de Saint-Nabord, vous souhaite ses meilleurs et ses plus sincères vœux pour cette nouvelle année 2018.*

*Nouvelle année que nous tâcherons de vous rendre la plus festive et la plus agréable possible.*

# Aventure en pays Bigouden ...



Visite du phare d'Eckmühl

## Par les élèves de l'école des Herbures

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école des Herbures ont traversé la France d'est en ouest pour séjourner durant une semaine (Du 13 au 19 octobre dernier) au pays des contes et légendes bretonnes. Basés à Douarnenez dans le Finistère, ils ont profité d'un programme varié, composé d'excursions en pays bigouden (Phare d'Eckmühl, Le Guilvinec), randonnée pédestre à la pointe du Raz, découverte du monde marin à l'Océanopolis de Brest, visite de Douarnenez et de son port de pêche, pratique de la voile...

Un tel voyage, loin du cocon familial, des repères géographiques et culturels est une aventure excitante, formatrice mais également déroutante pour des enfants de primaire. Aussi les institutrices avaient-elles minutieusement orchestré l'événement, de l'étude de l'itinéraire en passant par des histoires peuplées de « Korrigans » ... jusqu'à l'indispensable rappel sur les règles de vie et d'hygiène en collectivité, comme en témoignent les cahiers « Classe de mer » créés pour l'occasion.

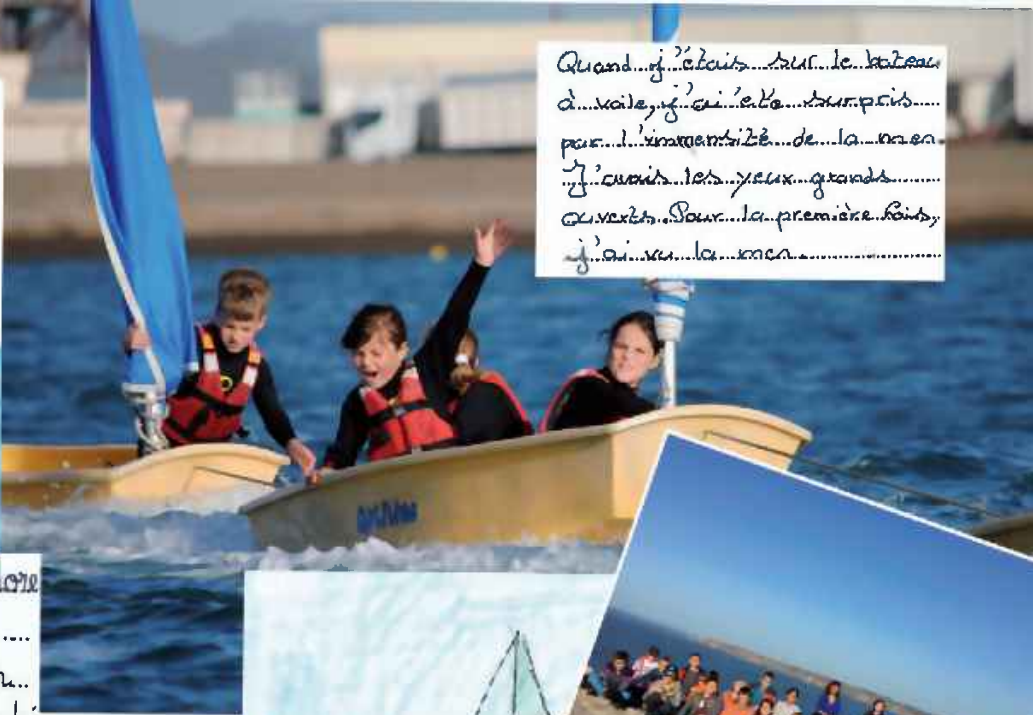
C'est donc avec l'esprit serein et préparé pour l'expédition que notre petit monde des Herbures s'est embarqué pour un long voyage chargé de belles rencontres et d'émotions au pays des navigateurs et des forêts enchantées.



Nous allons parcourir 966 km pour aller de Saint-Denis de Douarnenez. Nous allons partir le jeudi 12 octobre à 19h30 et nous arriverons le lendemain matin vers 9h30. Le voyage devrait donc durer 14 heures. Nous allons prendre la voie express et l'autoroute pendant 936 km. Nous passerons par Digne-les-Bains, Troyes, la région parisienne, Chartres, Le Mans, Laval, Rennes, Saint-Denis de la Réunion. En fait, nous allons traverser la France d'est en ouest.

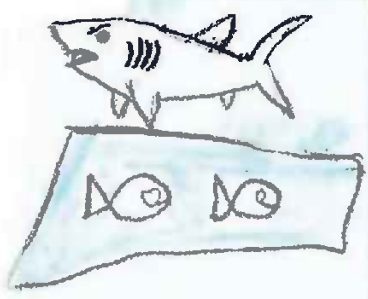
J'ai adoré la classe de mer car j'ai découvert plein d'activités que je ne connaissais pas. Je ne savais pas faire de la voile et ... mais avant de partir les autres marins, les sens du vent, comment on sait si c'est la marée haute ou la marée basse. J'aurais aimé de monter dans un phare car j'ai toujours voulu en voir un par là-bas. J'ai aussi aimé de partir mais je ne regrette pas d'avoir été en Bretagne. Je remercie ma maîtresse pour ce superbe séjour





Quand j'étais sur le bateau  
d'voile, j'ai été surpris  
par l'immensité de la mer.  
J'avais les yeux grands  
ouverts. Pour la première fois,  
j'ai vu la mer.

J'ai aimé Océanopolis car j'adore  
les animaux de la mer.  
J'ai aussi aimé la voile car  
j'ai vu un dauphin qui sautait  
dans l'eau. Il s'appelait Randy.  
Mais j'avais quand même peur  
de tomber.



Mon meilleur souvenir c'est  
quand je suis allée à Océanopolis.  
J'ai vu un requin noir et plusieurs  
monarches. Les monarches et aient  
très mignons et le requin  
noir était impressionnant.  
La voile c'était très bien.  
Quand on était sur le bateau à  
motors, Eric, le moniteur, faisait des  
zigzags.

On est allé à la  
pointe du nez une  
grande randonnée à  
pied avec des paysages  
magnifique.  
Le matin on a fabriqué  
des cerf-volants dessus  
j'ai dessiné plusieurs  
choses un phare, une  
voile, la mer,  
le soleil... etc.



Mon meilleur souvenir de la mer  
est une activité qui  
s'appelle le Grand écrié.  
Nous avons fait des sculptures sur la  
plage.  
Paul, Robin et moi nous avons fait un  
vo gros bateau de marchandises en  
sable. Ça s'était très amusé.



# Michka le petit ours

*Un spectacle  
de marionnettes  
à l'école des breuchottes*

La magie de Noël a enchanté les enfants de Maternelle, bien avant les fêtes, avec la venue du petit ours Michka à l'école des Breuchottes, début décembre. Les enfants ont, en effet, comme chaque année, assisté à un spectacle de marionnettes de la compagnie Mariokoukla.

Cette dernière avait installé la structure drapée de velours rouge de son théâtre ambulant dans la grande salle d'activités. Les petits spectateurs, attentifs, ont suivi avec enthousiasme les péripéties du petit ours en peluche et de ses compagnons, riant et répondant avec bonheur aux sollicitations des personnages.



## *Pierre et Janna, les marionnettistes*

La compagnie Mariokoukla est composée d'un couple de marionnettistes franco-ukrainiens, Pierre et Janna LECORNEY. Partageant la même passion pour ces figurines articulées ils créent leur théâtre en 1994.

Inspirés de contes populaires russes (Baba-Yaga la sorcière, Chante pinson ou Roule galette) ou de nos contes traditionnels (Les musiciens de Brême, Boucle d'or et les 3 ours...), leurs spectacles sont composés d'une dizaine de marionnettes, d'un accompagnement musical (Prokofief, Rachmaninof, Tchaïkowsky..) et de différents décors qui défilent au rythme de l'histoire. Interactifs, ils favorisent la participation des enfants portés par leurs émotions.





## Chants, dessins et enfants sages pour Saint-Nicolas

Que se passe-t-il donc ce vendredi 8 décembre dans l'école maternelle des Breuchottes?

Rompant avec la routine des matinées studieuses, tous les enfants ont déserté les classes pour se réunir dans la grande salle. Dirigés par la maîtresse transformée en chef de chœur pour cette grande occasion, ils entonnent un chant de Noël pour saluer la venue de Saint-Nicolas, patron de tous les écoliers. L'imposante silhouette tout de rouge et parme vêtu provoque calme et discipline dans les rangs de la petite chorale, chacun s'efforçant de devenir pour une matinée au moins l'écolier modèle qu'affectionne tant le Saint Patron.

Cette journée si particulière se poursuit dans les classes où chaque élève offre un magnifique dessin à Saint-Nicolas qui comble tout ce petit monde de friandises et brioches dorées.



# Bravo Champions !!!

Par Robert Wary, Adjoint aux Sports & Associations

## Club Grimpons

### Tommy GEORGE :

1er Cadet au Championnat départemental Meurthe et Moselle/Moselle/Vosges Difficulté.

1er Cadet au Championnat régional Grand Est Difficulté.

1er cadet au Championnat régional Grand Est Bloc.

### Titouan GEORGE :

3ème Junior au Championnat départemental Meurthe et Moselle/Moselle/Vosges Difficulté.

1er junior au Championnat régional Grand Est Difficulté.

1er junior au Championnat régional Grand Est Bloc.



## Canoë-Kayak

Encore une très bonne année sportive pour le club canoë-kayak Golbey Epinal Saint-Nabord, nos sportifs ont fait briller les couleurs de nos trois communes, des Vosges, du Grand Est, et de la France.

Les jeunes ont remporté de nombreux titres départementaux, régionaux et nationaux à l'image de **Corentin MONASSE** qui est sacré vice-champion de France Cadet.

Suite à leur médaille de bronze olympique obtenue à RIO en 2016, le canoë biplace **KLAUSS/PECHE** gagne le titre de champion du monde à Pau, en septembre dernier.

A Huningue, en octobre dernier, au parc des Eaux vives, le club remporte pour la quatrième fois consécutive le titre de champion de France des clubs de slalom.







## Tir

### Championnats des Vosges

**Pierre-François DELANGLE**, junior. Triple médaillé or en précision pistolet - vitesse et standard. (10 m)

**Rosalie KOELBLEN**, cadette. Vice championne en précision pistolet et en standard. (10 m)

**Zoé BEGIC**, cadette. Championne en carabine.

Médaille d'or pour **PF DELANGLE**, junior pour le combiné, le standard et le pistolet libre à 50 m.

Médaille d'or pour **Rosalie KOELBLEN** en cadette pour le combiné et le pistolet libre à 50 m.

Médaille d'or pour **Laura CREUSAT** junior. (En carabine)

Médaille d'or pour **Jean KOELBLEN** junior. (En carabine)

Médaille d'or pour **Laurence JACQUOT** D2. (En carabine)

Médaille d'or **Laureline THIEL**, cadette. 3x20 (3 positions)

Médaille d'or **Laura CREUSAT** junior. 3x20 (3 positions)

### Championnats régionaux en 10 m :

Triplé or pour **PF DELANGLE** dans les mêmes disciplines.

Médaille d'or pour **Laura CREUSAT** junior en carabine.

### Championnats de France :

**Géo BERTRAND**, minime. Champion de France en pistolet de précision à Lorient.

**Zoé BEGIC**, junior. Vice championne de France en armes anciennes (Poudre noire) à Vitrolles.

**Frédéric CAGNIN** : Champion de France en Paratir en pistolet

### Championnats d'Europe :

**Zoé BEGIC**. Médaille d'argent en équipe de France et médaille de bronze en individuel à Grenade.

4 Récipiendaires du club ont reçu, par le Préfet, à EPINAL, la Médaille de la Jeunesse et des Sports pour le Bénévolat, notamment Philippe ROBERT, de Saint-Nabord, en sa qualité de Trésorier.



## Pêche miraculeuse avec Jean Guillaume MATHIEU

Formé dès son plus jeune âge à la pratique de la «*Pêche à la mouche*» par son père, **Jean-Guillaume MATHIEU** lui succède presque naturellement à la présidence de l'association LE THYMALLUS.

Après avoir longuement travaillé à taquiner le poisson en rivières, puis en étangs, dans plusieurs contrées et pays, Jean-Guillaume décroche la médaille d'or au **championnat de France 2017** :

2ème à la 1ère manche sur L'Ance du nord (42)

2ème à la 2ème manche sur L'Adour (65)

1er à la 3ème manche sur la Moselle (88)

Mais il n'en reste pas là puisqu'il participe, en septembre, au **Championnat du Monde en SLOVAQUIE** :

30ème en individuel.

Médaille d'or en équipe de France devant les USA.

# Physic Club

## Championnat régional de Force Athlétique à Woippy

**Sébastien MONIER**, Master 1 en catégorie moins de 105 kg réalise un total de 650 kg au 3 mouvements.

**Gérard GRISWARD**, Master III en catégorie moins de 83 Kg totalise 455 kg. Tous deux se qualifient d'entrée pour le championnat de France.

**Norbert GUILLIER**, senior en catégorie moins de 93 kg réalise un total de 565Kg.

**Valentin OLCZYK** en catégorie moins de 83 kg réalise un total de 460 kg,

**Nicolas PIERSON** en catégorie moins de 74kg : 355 kg.

**Josselin BLAISON** en catégorie moins de 83 kg : 430 kg..

## Championnat Grand Est de Force Athlétique à Saint-Nabord

### En Junior :

**Nicolas PIERSON**, 74 Kg réalise un total de 405 Kg au 3 mouvements.

**Valentin OLCZYK**, 83 Kg réalise un total de 480Kg.

**Josselin BLAISON**, 83 Kg réalise un total de 455Kg.

**En Sénior** : **Norbert GUILLIER** 93 Kg réalise un total de 585Kg.

### En Master :

Master 1 **Sébastien MOMIER** 105 Kg réalise un total de 645Kg.

Master 3 **Gérard GRISWARD** 83 Kg réalise un total de 440Kg.

A noter la meilleure performance de la compétition au soulevé de terre de **Norbert GUILLIER** avec une barre à 270.

## Culturisme

**Romain DEMANGEON** décroche le titre de champion de France WABBA, dans la catégorie Men's Physic grande taille.

**Elise JOLY** s'adjuge le titre de championne de France en catégorie Bikini.

Cerise sur le gâteau, pour les deux, le titre de champion de France en couple et une qualification pour les championnats du monde à Mexico.



# L'équipe féminine en 32ème de finale contre le FC Metz

Toute la communauté navoiraude vibre depuis quelques semaines au rythme des résultats sportifs de l'équipe féminine sénior de l'ASSN. Le président du club de foot, Frédéric Vuillemin arbore un beau sourire depuis la qualification de ses joueuses en 32ème de finale de la coupe de France lors du match qui les opposait au club de Créteil.

« Comme d'habitude, il a fallu démarrer la chaudière » ironise Laurent Courtois, dirigeant du petit club vosgien en faisant allusion au but pris dans les 4 premières minutes de la compétition. Mais l'équipe a su par la suite contenir les attaques de ses adversaires et s'installer dans le match pour donner libre cours à son talent et récompenser du même coup tous les efforts entrepris pour organiser cet important déplacement.

Ce grand moment de liesse digéré, il faut désormais se préparer à recevoir l'équipe du FC Metz, au stade Jan KOBYLAK du site des Perrey le 7 janvier prochain. Un défi de taille, souligne leur entraîneur Ludovic ROMARY, car les mosellanes, anciennes joueuses de D1, figurent en tête de la D2 avec neuf victoires à leur actif. (L'issue du match sera peut-être connue lors de la parution du bulletin mais à l'heure de la rédaction de cet article tous les rêves sont permis...)

Une belle aventure pour cette jeune équipe féminine, formée il y a seulement 2 ans au sein du club de Saint-Nabord et qui s'entraîne tous les mercredis et vendredis soirs.



## ASSN et FSD ensemble pour le Téléthon

Le vendredi 8 décembre, l'ASSN a mobilisé ses troupes (une vingtaine de bénévoles) pour organiser une soirée en faveur du Téléthon. Un événement bien ancré dans les mœurs du petit club depuis 10 ans, mais qui a eu le plaisir cette année de partager cet élan de générosité avec l'association sportive FSD.

Les animations ont commencé vers 18h30 avec un tournoi des vétérans et deux circuits de marche et trail, un de 5 km et un de 10 km. Une centaine de footballeurs a bravé le froid et la neige pour participer à des matchs amicaux et pas loin de 70 marcheurs ont pris le départ des sentiers balisés malgré une météo hostile.

Tous ces sportifs au grand cœur ont terminé la soirée autour d'un délicieux baeckeoffe dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Les bénéfices ont été reversés à l'AFM.



Nouvelle association  
de **Geocaching** à  
Saint-Nabord :

# Opengeocaching



## « Le Geocaching » ?

Le Géocaching est une chasse au trésor, pour laquelle vous devez être équipés d'un GPS (smartphone ou GPS de randonnée) et être inscrits sur le site [Geocaching.com](http://Geocaching.com) (c'est gratuit).

Les "trésors" sont des boîtes de différentes tailles, cachées par d'autres géocacheurs à des coordonnées spécifiques que vous devez rejoindre, avant de chercher... plus ou moins facilement, tellement il existe de variétés de caches, de niveaux de difficultés, d'énigmes, de terrains à traverser...

Le Géocaching vous permet de composer votre aventure du moment, du jour ou de la semaine, de randonner en montagne ou à la campagne, de découvrir des villes, monuments, paysages insoupçonnés... et dans le cas présent, parfois même, à deux pas de chez vous.

**Attention !** Contrairement à une chasse aux trésors classique, les boîtes que l'on découvre doivent rester sur place ! Chaque géocache contient au moins un "logbook", c'est un petit carnet qui vous permet de laisser une trace de votre passage.

L'objectif est la balade et la découverte, parfois le sport ou le challenge, et c'est toujours un bon prétexte pour sortir s'aérer au quotidien, en solo, en famille, entre amis.



Il existe autant de manières de géocacher que de géocacheurs, et pour en savoir plus, nous vous invitons à faire un petit tour sur [Geocaching.com](http://Geocaching.com) qui vous aidera à faire vos premiers pas.

Et à présent, dans votre ville, il existe une association qui propose des rassemblements au centre socioculturel, deux mercredis par mois (= Events) pour partager vos questions, vos idées et pour vous offrir de nouvelles aventures !



# Mouvements des Entreprises



## **Nouvelles entreprises, sociétés et cabinets :**

### **L'ORTHO-BIONOMY**

**Béatrice MAIRE**

Praticienne en application de déséquilibres des tensions musculaires, douleurs de la structure ostéo-musculaire d'origine rhumatismales, traumatiques ou psychoaffectives. Troubles du sommeil, digestif, stress...  
29 rue des Provinces

### **LES TISSUS D'AGNES**

**Agnès BONNET**

Vente de tissus à la coupe, mercerie, laine, cours de coutures...  
Zone Artisanale de Moulin.

### **AUTOSUR**

**Gérard CANTO**

Centre de contrôle technique pour tous véhicules (anciennement à Remiremont)  
Zone Artisanale de Moulin

### **V.D.A. (Vosges Diffusion Automobile)**

**Daniel KIENTZY**

Magasin de pièces détachées pour tous véhicules  
Zone Artisanale de Moulin

### **CHANGE D'R**

**Pierre-Arnaud MUNSCH**

Agence de pub tous supports, déco de véhicules, enseignes, marquage vitrines, banderoles, calicot ...  
Zone Artisanale de Moulin

### **LOL'A DESTOCK**

**Aurore HOUOT**

Vente de vêtement grande marque, déstockés pour femmes.  
Zone Artisanale de Moulin

### **SASU BOIS ET COUVERTURE**

**Franck REYBOIS**

Couverture - charpente - restauration de toitures  
20 rue des 2 ruisseaux

## **Reprises d'Entreprises avec changement d'enseigne:**

### **BAR TABAC PRESSE "LE JIMMY'S"**

(Depuis 1er juillet 2017)

**Jimmy FERNANDÈS**

Place de la gare (Ex Choco Pistache)

### **BAR COKTAIL LE FALLIÈRES**

(Depuis 26 octobre 2017)

**Oliver DIVOUX**

1345 route de Fallières (ex les terrasses de Fallières)

### **TALLY WEIJL**

Vêtements, lingerie femme, costumes... (ex M.I.M.)

Zone Artisanale de Moulin

## **Entreprises ayant quitté notre commune pour une autre :**

### **R.V.S AMBULANCES**

**V.S.L. - Taxi**

(ex 8 rue des Frères Bexon)

Transfert d'activité à REMIREMONT

### **PRO et CIE**

**Pierre URLACHER**

(ex 1100 rte de la Plaine d'Éloyes)

Transfert d'activité à ÉLOYES

### **CRÉABOIS**

**Maxime VILLEMIN**

(ex 31 rue du Bombrice)

Transfert d'activité à REMIREMONT

### **E.U.R.L.GEORGES-HENRY**

**Xavier GEORGES** (ex la Belle Fleur)

Transfert d'activité à HADOL

### **KARÉLIS**

**Emmanuel BARRAT**

(ex 24 rue du Canal)

Transfert d'activité à SAINT-ÉTIENNE-LÈS-REMIREMONT

### **CABINET DE SOPHROLOGIE**

**Aurélié METZ**

(ex 5 rue d'Armont)

Transfert d'activité à SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

## **Cessation d'activité :**

### **Joël VERPEAUX**

**Médecin en gynécologie obstétrique**

Chemin de Ribeaugoutte

Cessation d'activité au 01/12/2017 pour retraite.

## SYLVIA COIFFURE

**Sylvia RICHARD**

Coiffeuse à domicile

Cessation d'activité début d'année 2017

## CHOCO PISTACHE

**Murielle VANSON**

Place de la gare

Bar tabac presse

Cessation d'activité juin 2017

## BAR LES TERRASSES DE FALLIERES

**Savine CLAUDE**

Route de Fallières

Cessation d'activité début d'année 2017

## CHEZ TITI

**Christian FOLKMANN**

Aire de Ranfaing

Restauration rapide

Cessation d'activité courant 2017

## ARTS et NATURE SERVICES

**Alain BOISSONNET**

1 derrière Chaumont

Travaux d'entretien extérieurs

Cessation d'activité courant 2017 pour retraite.

## E.U.R.L. SESCA BLACK BALL

**Xavier BONTEMPS**

3 route de Raon-aux-Bois - Zone de Ranfaing

Bar Billard

Cessation d'activité novembre 2017.

## A.G.M. CONSTRUCTION

**Vincent DEMOYEN**

10 rue de Boudières

Liquidation judiciaire - jugement du 07 novembre 2017

## MG. CONSTRUCTION

**Vincent DEMOYEN**

10 rue de Boudières

Liquidation judiciaire - jugement du 07 novembre 2017

## V.D.N. EXPERTISE S.A.R.L

**Vincent DEMOYEN**

10 rue de Boudières

Liquidation judiciaire - jugement du 07 novembre 2017



## UECAN récompensée par le 3ème prix des Unions de commerçants

Stéphane ARNOULD, Président de l'UECAN, l'Union des Entreprises, Commerçants et Artisans Navoiriauds et Julien BALLAND, Vice-Président de la Commission Entreprises et Artisanat de Saint-Nabord ont assisté à la cérémonie de remise des Prix des Unions de Commerçants au siège de la Chambre de Commerce et Industrie d'Epinal (CCI des Vosges), le lundi 4 décembre à 16h00.

Le jury a remis le 3ème prix à l'association navoiriaude derrière EPICENTRE (Union des Commerçants et artisans d'EPINAL) et UDAC (Union Déodatienne des Commerçants et Artisans de Saint-Dié) accompagné d'un chèque de 1000 euros.

Cette distinction récompense les mérites de cette récente association créée en juin 2016 sous l'impulsion de Stéphane ARNOULD, Stéphane CHENAL, Raphaël CANDERAN qui n'ont eu de cesse, depuis, de multiplier les actions pour dynamiser le microcosme économique local.

**Petit historique :** Reprenant les rênes de la Commission communale fin 2015, Julien BALLAND trouve auprès de ces commerçants et chefs d'entreprise, des interlocuteurs idéaux ayant la volonté de créer une institution qui puisse rapprocher et unir les commerçants de la ville. L'UECAN naît ainsi de cette aspiration commune et se met rapidement à l'ouvrage en prenant en charge, dès le mois d'avril 2017, l'organisation du Forum des Entreprises qui connaît un réel succès.

Depuis, les actions de l'association dont les membres ne cessent de croire se sont succédées, comme la création d'un site internet [uecan.fr](http://uecan.fr) qui recense toutes les entreprises de la commune ou la réalisation d'un magnifique char pour le défilé de Saint-Nicolas de Remiremont et Saint-Nabord. De nombreux projets sont à venir...



# l'abri

Pour une insertion solidaire

... La vie des entreprises ...

Le « Greñier », de la Braderie de Saint-Etienne-lès-Remiremont abrite une impressionnante collection de livres d'occasion.



« ... C'est en 1977 que j'ai vu les premiers clochards arriver sur Remiremont. C'était en majorité des ouvriers agricoles qui ne trouvaient pas d'employeurs. On n'avait plus besoin d'eux dans les fermes. Il faisait froid, ces gars-là dormaient sur des bancs. J'ai trouvé cela honteux ! J'étais révoltée ! Je ne voulais surtout pas que l'un d'entre eux meure dans la rue ! se souvient Annie THIEBAUD, fondatrice de L'ABRI. (En photo ci-dessus)

**C**ette poignante prise de conscience est à l'origine de la vénérable association qui depuis 40 ans n'a de cesse de combattre la fatalité et la détresse humaine.

Partie d'un petit noyau de bénévoles autour d'Annie THIEBAUD et d'un local réhabilité pour venir en aide à quelques SDF, l'ABRI a su, grâce à l'implication de son président, Roland DIDIER et de ses directeurs successifs, diversifier ses activités, déployées désormais sur 6 sites : le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) de Pouxoux et de Remiremont, les Ateliers et l'Entrepôt de Saint-Nabord, La Braderie de Saint-Etienne-lès-Remiremont, la Recyclerie des Hautes Vosges de Gérardmer et celle de Cornimont ouverte en novembre dernier.

L'ABRI s'est donnée comme missions non seulement d'offrir un refuge aux personnes démunies mais également de leur proposer des solutions de réinsertion sociale et professionnelle concrètes et durables. Spécialisée dans la collecte, le tri et le recyclage d'objets divers, textiles et meubles, l'association a développé en parallèle des ateliers d'insertion (Menuiserie, Cuisine, Entretien basés à Pouxoux, Collecte, Réparation d'électroménager et Stockage au dépôt de Saint-Nabord, Filiale textiles et Vente à la Braderie de Saint-Etienne-lès-Remiremont, Collecte, Tri et Vente à la Recyclerie de Gérardmer et Cornimont).

Elle emploie aujourd'hui 19 salariés en CDI (Directrice, assistante de direction, secrétaires, coordinatrice d'insertion, animateurs sociaux, encadrants techniques d'insertion,...), entre 60 et 80 salariés en CDDI (CDD d'insertion) et bénéficie de la générosité de 34 bénévoles qui cumulent plus de 6 000 heures d'activités en 2017.

La Braderie de Saint-Etienne-Lès-Remiremont  
Ouverture du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h  
Attention : fermeture le vendredi à 19 h et le samedi à 17 h



## Les centres d'hébergements

L'ABRI dispose de 2 centres d'hébergements à Remiremont (5 places) et Pouxoux (19 places).

La mission principale du CHRS est de « **permettre l'accès au logement autonome dans les meilleures conditions possibles et une insertion sociale durable** ».

Pour cela, une équipe *Insertion* composée d'animatrices sociales de jours, animateurs sociaux soirs et week-ends et coordinatrice accompagne les résidents de façon globale (santé, budget, justice, insertion sociale et professionnelle...). « ... nous sommes garants de leur santé, soucieux de leur rapport à l'alimentation et rigoureux en terme d'hygiène dans les locaux. Nous utilisons pour ce faire, des grilles de travail (qui fait quoi, ménage, lessive, etc...) et des fiches de suivi et d'évaluation. »

Lorsque la situation d'une personne est suffisamment stable, il lui est proposée un accompagnement vers le logement adapté à son degré d'autonomie (Constitution d'un dossier de demande de logement social, visite de logements, organisation du déménagement et suivi jusqu'à une parfaite autonomie).

L'Association participe également, lors de ces suivis, à l'équipement de première nécessité des habitations (Livraison et installation de meubles, électroménager, literie...)

# Rien ne se perd, tout se recycle!!!

Le dépôt de 1 500 m<sup>2</sup> à Saint-Nabord

## La Collecte

Fer de lance de l'association, la « collecte » conditionne la vie des différents sites. Avec 950 débarras par an, la présence de 2 « valoristes » à la déchèterie de Saint-Nabord et l'apport des particuliers, elle génère à elle seule un grand nombre d'activités prises en charge par les salariés et les bénévoles : collecte de cartons, débarras, tri, conditionnement, stockage, réparation, recyclage, livraisons, approvisionnement des ateliers, de la braderie, vide-greniers etc....

Véritable caverne d'Ali Baba de 1 500 m<sup>2</sup>, les anciens ateliers de Lor'Mode à Saint-Nabord abritent le dépôt de cette formidable chaîne du recyclage dont Frédéric MOUREY, responsable du site maîtrise consciencieusement chaque étape.

Les 3 camions estampillés du logo de l'association déversent sur le quai le bric-à-brac issu des enlèvements du jour. Les objets déchargés patientent à l'entrée de l'entrepôt avant d'être minutieusement triés, testés, répertoriés, étiquetés, rangés ou livrés à la Braderie, la Recyclerie, ou chez un particulier en situation précaire. D'impressionnantes allées d'armoires, bureaux, chaises, machines à laver, succèdent aux rayonnages de vaisselles, petits électro-ménagers et autres objets classés par familles de produits.

**A SAVOIR :** En tant qu'association humanitaire, L'ABRI peut recevoir des dons de particuliers, ce qui leur ouvre un crédit d'impôt à hauteur de 75% de leur don dans la limite de 530€



Un superbe cadre orné de moulures et bois doré attend les chineurs et amateurs d'antiquités.



Un bureau-lit mezzanine reprend vie entre les mains des salariés de l'Abri.

## L'abri en chiffres (Pour une année)

19 salariés en CDI

60 à 80 salariés en CDDI (Contrats d'insertion de 4 à 24 mois)

34 bénévoles (cumulant plus 6 000 h d'activités).

19 hébergements

950 débarras

350 tonnes de cartons et papiers

100 tonnes de textile

5 000 meubles de toutes catégories



Une moyenne de 150 chaises rejoignent le dépôt de Saint-Nabord chaque mois.

De part et d'autre du vaste local, les ateliers techniques (électroniques, informatiques, meubles pour enfants, menuiserie), démontent, réparent, rénove, réassemblent, offrant à tous ces meubles et objets une nouvelle vie, leur trouvant parfois un tout autre usage comme en témoignent ces sommiers en lattes métamorphosés en caissons géants ou ces panneaux de lit servant d'étagères dans les rayons de l'entrepôt.

Le rebut est démonté pour récupérer les matériaux comme le fer, le cuivre, les plastiques, le bois qui partent dans des filières de recyclage avec lesquelles L'ABRI entretient des partenariats, en particulier Eco-mobilier pour les meubles, ECO TLC pour le textile et le cuir, Sicovad pour les cartons...

Forte de son expérience et de son activité en pleine expansion, l'association a inauguré une nouvelle Recyclerie à Cornimont au mois de novembre et a programmé la mise en place d'une plateforme de vente en ligne dès le printemps prochain en s'associant au site déjà existant d'EMMAUS.

# Le carnet

## Mariages du 01/11/2016 au 31/10/2017

|  |                   |
|--|-------------------|
| <b>DURAND Jonathan Bruno Michel &amp; TRELAT Romain Jean Paul</b>      | <b>01/07/2017</b> |
| <b>COLIN Loïc Michel André &amp; PREVOT Delphine Evelyne Nathalie</b>  | <b>08/07/2017</b> |
| <b>BRANICKI Lukasz Eugeniusz &amp; MARY Alexandra Géraldine</b>        | <b>05/08/2017</b> |
| <b>PERRIN Renaud Gérard &amp; FRANCOIS Vanessa Yvette</b>              | <b>19/08/2017</b> |
| <b>HOUOT Olivier Etienne Pierre &amp; PERROTEY Nathalie Jocelyne</b>   | <b>19/08/2017</b> |
| <b>SEIDENGLANZ David Victor Maurice &amp; STRUBHARDT Jeanne Louise</b> | <b>26/08/2017</b> |
| <b>COINUS Kévin &amp; SCHLAUBERG Vanessa</b>                           | <b>02/09/2017</b> |
| <b>ANDRE Laurent &amp; MICHEL Viviane Marcelle</b>                     | <b>30/09/2017</b> |

(La mairie de Saint-Nabord a eu l'immense plaisir de célébrer 16 unions entre le 01/11/2016 et le 31/10/2017 mais seuls paraissent dans le bulletin les mariages pour lesquels nous avons reçu l'autorisation de publication)





## Naissances du 01/11/2016 au 31/10/2017

|                                       |                   |                   |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>CHOAIN Agathe</b>                  | <b>24/11/2016</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>VILLEMIN Elio</b>                  | <b>08/01/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>LAURENT Ayden</b>                  | <b>13/02/2017</b> | <b>PELTRE</b>     |
| <b>BORDMANN Marie Marguerite</b>      | <b>10/03/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>SLABY Alix</b>                     | <b>21/03/2017</b> | <b>EPINAL</b>     |
| <b>KINET Ombeline, Jeanne, France</b> | <b>22/04/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>LAGARDE Lyam Yves Jean-Yves</b>    | <b>11/05/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>FELLMANN Nino Hippolyte</b>        | <b>22/05/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>SCHAFFAUSER Albane</b>             | <b>17/06/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>PERRIN Stanislas Guillaume Luc</b> | <b>07/07/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>MICHEL Elise Anne</b>              | <b>13/07/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>FRATTINI Timéo</b>                 | <b>20/07/2017</b> | <b>EPINAL</b>     |
| <b>AUBRY Océane Marion Jeanine</b>    | <b>04/08/2017</b> | <b>EPINAL</b>     |
| <b>GOERY Jarod Dimitri Frédéric</b>   | <b>21/08/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>NAVILIAT Noé Fabrice Jacques</b>   | <b>23/08/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>BOITARD Inaya</b>                  | <b>28/08/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>JACQUEMIN Lya</b>                  | <b>28/08/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>JOLLARD Julian Guillaume Noa</b>   | <b>04/10/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |
| <b>MARGAINE Ilan</b>                  | <b>11/10/2017</b> | <b>REMIREMONT</b> |

## Décès du 01/11/2016 au 31/10/2017

|  |               |                   |
|--|---------------|-------------------|
| <b>LAMBOLEZ Micheline Marie Jeanne, épouse de André François DIEMUNSCH</b> | <b>79 ans</b> | <b>06/12/2016</b> |
| <b>PIERRE Renée Marie Angèle, veuve de Albert Augustin ANDREUX</b>         | <b>85 ans</b> | <b>16/12/2016</b> |
| <b>DOLFUS André Pierre, époux de Jacqueline Madeleine CHEVILLOT</b>        | <b>88 ans</b> | <b>27/12/2017</b> |
| <b>MALLEM Zidane, époux de Augustine Elise STRAUSS</b>                     | <b>96 ans</b> | <b>02/01/2017</b> |
| <b>ADAM Charles Georges Robert, époux de Reine Hélène CHAPPUIS</b>         | <b>85 ans</b> | <b>09/01/2017</b> |
| <b>THIEMONGE André Louis, époux de Cécile KESSLER</b>                      | <b>92 ans</b> | <b>07/01/2017</b> |
| <b>BARTH Catherine Louise, partenaire de Etienne Marie Paul RICHARD</b>    | <b>62 ans</b> | <b>15/01/2017</b> |
| <b>DUCHÊNE Paul Léon, Célibataire</b>                                      | <b>89 ans</b> | <b>28/02/2017</b> |
| <b>SEIGNER Jeanne Marie Lucie, veuve de Marcel Eugène DURAND</b>           | <b>95 ans</b> | <b>03/03/2017</b> |
| <b>BERGER Lucien Albert, époux de Annette Marie Raymonde VANIER</b>        | <b>83 ans</b> | <b>17/03/2017</b> |
| <b>BEGIN Marcel, époux de Josiane Marie Louise SCHNEBELEN</b>              | <b>89 ans</b> | <b>27/04/2017</b> |
| <b>MARCO Maria Anparo, épouse de Alain René LEONARD</b>                    | <b>59 ans</b> | <b>03/05/2017</b> |
| <b>KOECHLIN Alain François Guy, époux de Colette VINOT</b>                 | <b>94 ans</b> | <b>05/05/2017</b> |
| <b>SLIPECKI Jean, veuf de Colette Micheline GUINOT</b>                     | <b>77 ans</b> | <b>21/05/2017</b> |
| <b>SAULCY Marcel Eugène, époux de Jeanne Léonie CORNU</b>                  | <b>95 ans</b> | <b>22/05/2017</b> |
| <b>JUNG Frédéric Yvon, époux de Nicole Raymonde Léa PAMART</b>             | <b>77 ans</b> | <b>03/06/2017</b> |
| <b>PETIT Danièle Renée, Célibataire</b>                                    | <b>70 ans</b> | <b>09/07/2017</b> |
| <b>THIEBAUT Albert Joseph, époux de Anne Marie Claire Jeanne FARNY</b>     | <b>94 ans</b> | <b>09/07/2017</b> |
| <b>BRESCHI Patrick, Célibataire</b>  | <b>53 ans</b> | <b>14/08/2017</b> |
| <b>XOLIN Daniel, époux de Jacqueline Paulette Marie MOUGENOT</b>           | <b>78 ans</b> | <b>03/09/2017</b> |
| <b>GERARDIN Claude Bernard, époux de Jeanne Claire BACH</b>                | <b>78 ans</b> | <b>25/09/2017</b> |
| <b>FLAGEOLLET Michel Pierre, époux de Andrée Léonie Eugénie MARQUIS</b>    | <b>75 ans</b> | <b>21/10/2017</b> |



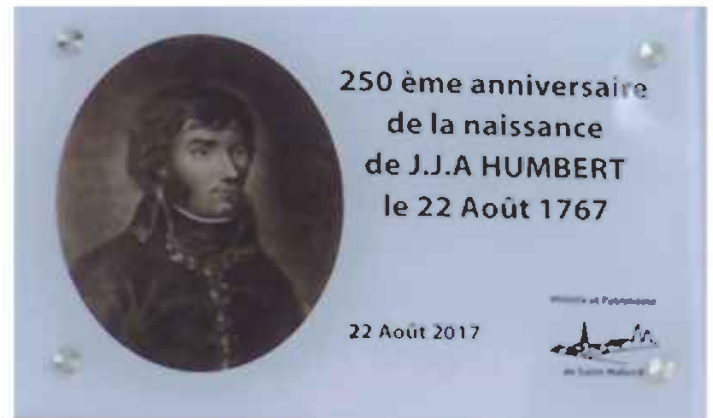
Par Christiane CHARRIERE, Adjointe au Patrimoine & à l'Environnement

# Général HUMBERT

**22 AOUT 1767 – 22 AOUT 2017**

**Célébration des 250 ans de la Naissance  
du Général HUMBERT à SAINT-NABORD**

*Saint-Nabord a vu naître  
Jean-Joseph-Amable HUMBERT  
le 22 août 1767  
à la ferme de la Couare.*



*François VANNSON, Conseiller départemental et le Maire de Saint-Nabord Daniel SACQUARD dévoilent la plaque commémorative posée sur le mur de la vieille bâtisse en hommage au général.*

**L**e 10 août 1792, il s'engage au 13ème bataillon de Volontaires des Vosges au premier appel de la patrie en danger. A 26 ans il est nommé Général de Brigade. Il participe ensuite à de nombreuses batailles dont les guerres de Vendée. Après une première tentative d'un débarquement en Irlande qui a échoué en 1796, Humbert prend la tête d'une deuxième expédition pour prêter main forte à l'insurrection irlandaise en août 1798.

De son parcours militaire, sa plus belle victoire historique est celle de Castelbar où il met en déroute l'armée anglaise. Il deviendra alors le héros de la lutte de l'Irlande pour sa liberté.

Blessé légèrement d'un coup de feu à Zurich le 4 juin 1799 et remplacé dans son commandement pour cause de maladie le 13 juillet 1802, il fut renvoyé en France le 17 octobre 1802 puis destitué le 13 janvier 1803. Il s'installe alors en Bretagne au château de Crévy.

Réformé en 1810 et admis à la retraite il est néanmoins autorisé à passer au service des Etats Unis en juillet 1812. Il se joint aux insurgés de Buenos Aires en 1814 et obtient le commandement d'un corps d'armée. Il participe également à l'expédition de Saint Domingue, à la guerre d'indépendance du Mexique et à la bataille de la Nouvelle Orléans. Il se retire ensuite à la Nouvelle Orléans où il meurt le 3 janvier 1823. La communauté française lui rend les honneurs, il est inhumé au cimetière de Saint-Louis.

Cette année le 22 août 2017, Saint-Nabord, sa Commune d'origine a célébré les 250 ans de sa naissance et à cette occasion il a été posé sur sa ferme natale, propriété de Gilbert DUCHENE, par le biais de la Société Histoire et Patrimoine et en présence de nombreuses personnalités, une plaque commémorative.

## Que d'énergie perdue,

Le dernier trimestre de l'année a été particulièrement riche en rebondissements, les démissions ont été nombreuses au sein d'une majorité affaiblie après la constitution d'un groupe d'opposition en son sein. Le dernier conseiller de la liste majoritaire occupe maintenant son poste. Près de quatre ans après les élections nous devons encore délibérer sur l'installation des membres des commissions et syndicats. Que d'énergie perdue !!!

Où en est-on avec la liaison piétonne Ranfaing – Le Centre ; des travaux commencés il y a plus d'un an maintenant ? La minorité avait, à plusieurs reprises, insisté sur la dangerosité de la roche. L'étude, déjà fort coûteuse, va devoir être complétée, la sécurité d'abord. Ce chantier n'est pas près d'être terminé, sans parler des malfaçons de la chaussée rénovée contenant de dangereuses flaques d'eau les jours de pluie. Une rallonge budgétaire a été votée pour prendre en compte l'étude et les travaux nécessaires. A notre avis, la Commune ne devrait pas supporter les conséquences financières des insuffisances de cette étude.

Quelques mots sur l'éclairage public : une étude diagnostique a été réalisée préconisant un changement du parc de candélabres et d'ampoules pour 800 000 euros vantant les économies d'énergie. Jamais un tel investissement ne sera rentabilisé ! Aujourd'hui, c'est un marché porteur, il convient d'être très vigilant sur ces contrats de performances énergétiques mercantiles. Plus que jamais les économies d'énergie se feront par la réduction du temps d'éclairage, prenons l'exemple du Val d'ajol. La municipalité fait beaucoup trop confiance à ces études. A la demande du conseil municipal, les réseaux feront l'objet d'un examen complémentaire. Changer les lampes sans remettre en cause le câblage n'est pas acceptable.

Quant au service de l'eau, une baisse de l'ordre de 8 € l'an en moyenne par foyer est prévue pour 2019. A la place d'une décision clientéliste, une réduction du taux d'impôt foncier aurait été plus judicieuse.

Par manque de conviction, de travail, et d'idées novatrices, notre commune s'éteint petit à petit : une bien drôle économie nous direz-vous !

En cette nouvelle année, l'équipe de la minorité vous présente tous ses vœux de bonheur, santé et prospérité tant pour vous-même que pour vos proches. Que 2018 soit remplie de réussites et de satisfactions dans votre vie quotidienne.

**Natacha VILLAUME, Stéphane GRANDJEAN, Valéry AUDINOT, Cédric BABEL, Lucien GESTER, Daniel VINCENT**

## Que s'est il passé en 2017 ?

Une année vient encore de s'écouler sans grandes actions à mettre en positif dans le bilan d'activités de la majorité : beaucoup de questionnements et /ou projets restent sans réponse malgré les multiples sollicitations des habitants et des élus de l'opposition, à savoir :

Quand est-il de :

- L'Organisme Municipal de Culture et Loisirs, mis en place par la Municipalité pour apporter de la transparence dans la gestion du CSC ? Une subvention exceptionnelle de 10 000 €uros a même été accordée par vote lors d'un Conseil Municipal, mais aucune information correspondant aux dépenses n'a été présentée ; la demande a fait l'objet d'un refus par le Maire, lui-même, Président de cette Association.... Les prestataires d'activités ont augmenté leurs tarifs, doublé pour certains, ce qui a interpellé les participants aux activités.

- ces interrogations répétées mais restées « lettre morte », concernant les travaux sécuritaires à effectuer pour empêcher tout accident (cf Balisage piétonnier - route de Boudière - route de Ranfaing, ....) ?

- ce déni de récompenser et de féliciter les jeunes talents, ces nouveaux bacheliers méritants, ou les bénévoles ayant contribué par leurs investissements à apporter un bien-être aux habitants ou ayant fait preuve de grand civisme ?

Les démissions se sont enchaînées, preuve d'un manque de cohésion, de communication et d'ambition de cette équipe, déjà scindée pour cause de non volonté de travailler afin de mener à bien les projets de campagne.

Du côté du scolaire, nous déplorons qu'à la suite du non passage de la semaine de 4 jours pour la rentrée scolaire 2017-2018, les nouvelles activités périscolaires aient été supprimées et à la place, une garderie payante a été mise en place, sans aucune concertation en amont avec les parents d'élèves.

Au niveau du tarif de l'eau, ce choix, enfin, contrairement à l'an passé, de ne pas augmenter le tarif, est à souligner, et nous sommes bien évidemment d'accord avec ce principe. Par contre, nous regrettons qu'aucune prévision sur les investissements futurs et obligatoires ne soit présentée !

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales s'en chargera....

Et enfin, c'est avec une certaine émotion, que nous souhaitons adresser nos remerciements à Madame Françoise CLAUDE, notre amie et collègue ; sa décision de quitter la scène communale étant la sienne, nous la respectons, et nous soulignerons ses disponibilités, sa discrétion, sa gentillesse et sa lucidité.

A tous les Navoiriaudes et Navoiriauds, nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette fin d'année et celle à venir.

**Catherine ARNOULD, Francine CLAUDEL-WAGNER, Stéphane DEMURGER, Frédérique FEHRENBACHER, Sébastien HUGUENIN.**

# Agenda

**Vendredi 19 janvier :**  
**Voeux du Président  
du Conseil départemental**  
*Au CSC à 19h00.*

**Vendredi 26 janvier :**  
**Voeux du Maire**  
*Au CSC à 18h00*



**Samedi 10 février :**  
**LOTO**

*Organisé par l'école des Herbures au CSC.*

**Samedi 10 mars**  
**LOTO**

*Organisé par l'ASSN et la Tofaille au CSC*

**Mardi 13 mars**  
**Don du sang**  
*Au CSC*

**Dimanche 18 mars :**  
**LOTO**

*Organisé par l'Association Jeunesse de  
Saint-Nabord (AJSN) au CSC.*



**3 & 4 février**  
**Salon annuel  
des producteurs**

*Organisé par le Kiwanis Club au CSC*



**Samedi 7 avril**  
**LOTO**

*Organisé par l'Association Breuchottes et Cie  
au CSC*

**Samedi 7 avril à 20h30**  
**Dimanche 8 avril à 15h00**

**Théâtre**

*avec la Troupe du petit théâtre de  
Vecoux*

*Proposé par l'OMCL au CSC.*